



Focus n° 34 : les jeunes et les étudiants aidés par le CPAS



Une publication de :

SPP Intégration sociale, Lutte contre la Pauvreté, Économie sociale et Politique des Grandes Villes

Boulevard du Jardin botanique 50 bte 165
B-1000 Bruxelles
+32 2 508 85 85
vraag@mi-is.be
www.mi-is.be

Suivez-nous sur



Colophon

Rédaction

Frédéric Swaelens, statisticien Service Etudes

Emilie Clette, statisticienne Service Etudes

Éditeur responsable

Alexandre Lesiw, Président SPP Intégration sociale

Droit d'auteur

La reproduction, en tout ou partie, du contenu du présent document sous forme imprimée, par photocopie, dans des bases de données automatisées ou sur tout autre support est formellement interdite sans l'accord exprès écrit du SPP Intégration sociale.

Exclusion de la responsabilité

Le SPP Intégration sociale exclut toute responsabilité pour les dommages résultant d'erreurs d'impression et de coquilles.



Tables des matières

Introduction.....	4
Partie 1 : les jeunes, les étudiants et le revenu d'intégration – Chiffres administratifs du SPP IS.....	6
1. Evolution.....	6
2. Les jeunes, les qualifications et l'emploi	8
3. Les jeunes et la conjoncture économique.....	10
4. Profil des jeunes bénéficiaires du revenu d'intégration.....	13
Selon le genre	13
Selon l'âge.....	14
Selon la nationalité	14
Selon la situation familiale.....	15
Selon la région	15
Selon le cluster de taille.....	16
Partie 2 : parcours socioprofessionnels des jeunes bénéficiaires du revenu d'intégration.....	17
1. Méthodologie	17
2. Analyse statique	18
Selon la région	18
Selon le genre	20
Selon l'âge.....	21
Selon le type de ménage	21
Selon la nationalité	22
Selon qu'un parent est bénéficiaire RI	22
3. Conclusions de l'analyse statique.....	23
4. Analyse dynamique	24
4.1 Evolution du taux d'emploi.....	24
Jeunes au RI : étudiants vs. non-étudiants	24
Jeunes étudiants : RI vs. BIM vs. Autres étudiants	25
4.2 Evolution de la position socio-économique	26
Jeunes au RI : étudiants vs. non-étudiants	26
Jeunes étudiants : RI vs. BIM vs. Autres étudiants	27
4.3 Evolution du niveau d'étude.....	29
4.4 Durée des parcours.....	30
Jeunes au RI : étudiants vs. non-étudiants	30
Jeunes étudiants : RI vs. BIM vs. Autres étudiants	31
4.5 Durée du parcours au CPAS vs. taux d'emploi	32
Jeunes au RI : étudiants vs. non-étudiants	32
Jeunes étudiants : RI vs. BIM vs. Autres étudiants	33
4.6 Taux d'emploi à long terme vs. caractéristiques socio-économiques.....	34

Jeunes au RI : étudiants vs. non-étudiants	34
Jeunes étudiants : RI vs. BIM vs. Autres étudiants	37
4.7 Conclusions de l'analyse dynamique	40



Introduction

Les jeunes émargeant au CPAS constituent un public cible pour lequel le SPP Intégration sociale développe des mesures spécifiques, notamment le projet individualisé d'intégration sociale ou PIIS, afin d'augmenter leurs perspectives d'insertion sur le marché du travail.

Le PIIS vise à établir les étapes nécessaires et les objectifs en vue de l'insertion sociale et/ou professionnelle progressive de tout bénéficiaire du droit à l'intégration sociale, pour lequel l'emploi n'est pas (encore) possible ou souhaitable dans un premier temps.

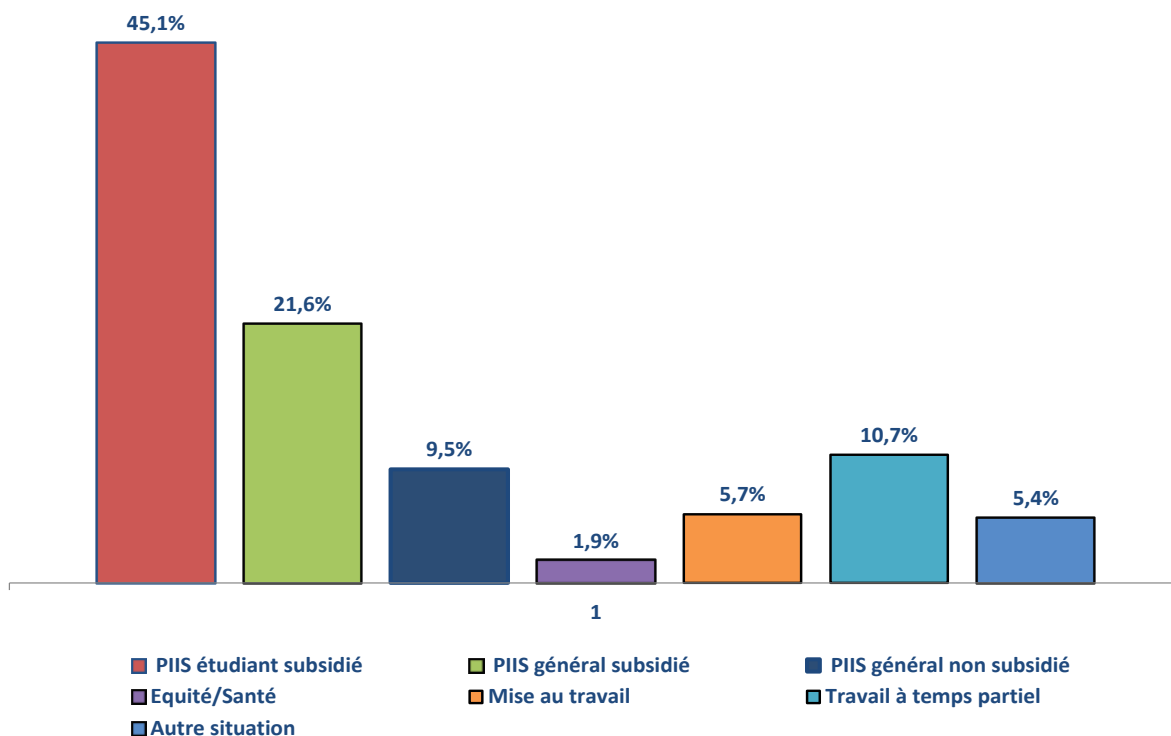
Selon les besoins de la personne, le projet portera soit sur une formation ou des études, soit sur l'insertion professionnelle, soit sur l'insertion sociale.

Pour les bénéficiaires du Droit à l'intégration sociale (DIS) de moins de 25 ans, le PIIS est obligatoire sauf pour raisons de santé ou d'équité :

- lorsque le jeune est étudiant de plein exercice (PIIS étudiant),
- lorsqu'il est intégré dans un trajet d'insertion professionnelle (formation ou travail) menant à terme à un contrat de travail (PIIS général).

Sinon le PIIS est facultatif (notamment lorsque le jeune travaille à temps partiel).

Graphique 1 : répartition des jeunes DIS de moins de 25 ans selon le type de PIIS (2023)



En 2023, près de 8 jeunes bénéficiaires du droit à l'intégration sociale sur 10 ont signé un projet individualisé d'intégration sociale. Plus particulièrement 45,1% ont poursuivi des études de plein exercice, 31,1% ont signé un PIIS général, que celui-ci était subsidié ou non¹.

1,9% des jeunes ont été exemptés de PIIS pour raison de santé ou d'équité, 5,7% ont bénéficié d'une mesure de mise au travail tandis que 10,7% ont travaillé à temps partiel.

On retrouve parmi les 5,4% de jeunes dans une autre situation des jeunes dont le PIIS est toujours en cours d'élaboration², des jeunes dont la durée de parcours au DIS est trop courte³ que pour envisager l'élaboration d'un PIIS ou des jeunes dont le PIIS n'est plus répertorié comme tel⁴.

Le présent focus se consacre essentiellement aux bénéficiaires d'un revenu d'intégration âgés de moins de 25 ans et en particulier aux bénéficiaires d'un PIIS étudiant. Les jeunes bénéficiaires d'une mise au travail⁵ sont exclus de l'analyse.

La première partie du document présente les chiffres administratifs du SPP IS tandis que la seconde partie présente les résultats de deux analyses, l'une statique, l'autre dynamique, effectuées à partir d'un croisement des données du SPP IS avec celles du Datawarehouse *marché du travail et protection sociale* de la Banque carrefour de la sécurité sociale (BCSS).

¹ Le PIIS est subsidié pour une période de deux ans maximums.

² Le PIIS doit être signé dans les trois premiers mois de la demande du DIS.

³ Soit une durée de parcours inférieure à 4 mois.

⁴ Le SPP IS ne dispose pas d'une information exhaustive sur les PIIS qui ne font plus l'objet d'un subside.

⁵ Les mesures de mises à l'emploi ont été transférées aux communautés, régions ou commissions communautaires le 1er juillet 2014 à la suite de la sixième réforme de l'Etat.

Partie 1 : les jeunes, les étudiants et le revenu d'intégration – Chiffres administratifs du SPP IS

Dans cette partie du document sont présentés les chiffres administratifs du SPP IS.

1. Evolution

Depuis l'introduction du PIIS étudiants en 2002, la part des étudiants parmi les jeunes bénéficiaires d'un RI a crû de manière régulière.

Entre 2010 et 2023, le nombre de jeunes bénéficiaires d'un RI a presque doublé et leur part dans la population totale des bénéficiaires du revenu d'intégration est passée de 29,6% à 33,1% tandis que la proportion d'étudiants parmi ceux-ci a progressé de 37,3% à 47,7%. La part des des jeunes parmi les bénéficiaires d'un RI a légèrement augmenté mais une part de plus en plus importante d'entre eux est aux études.

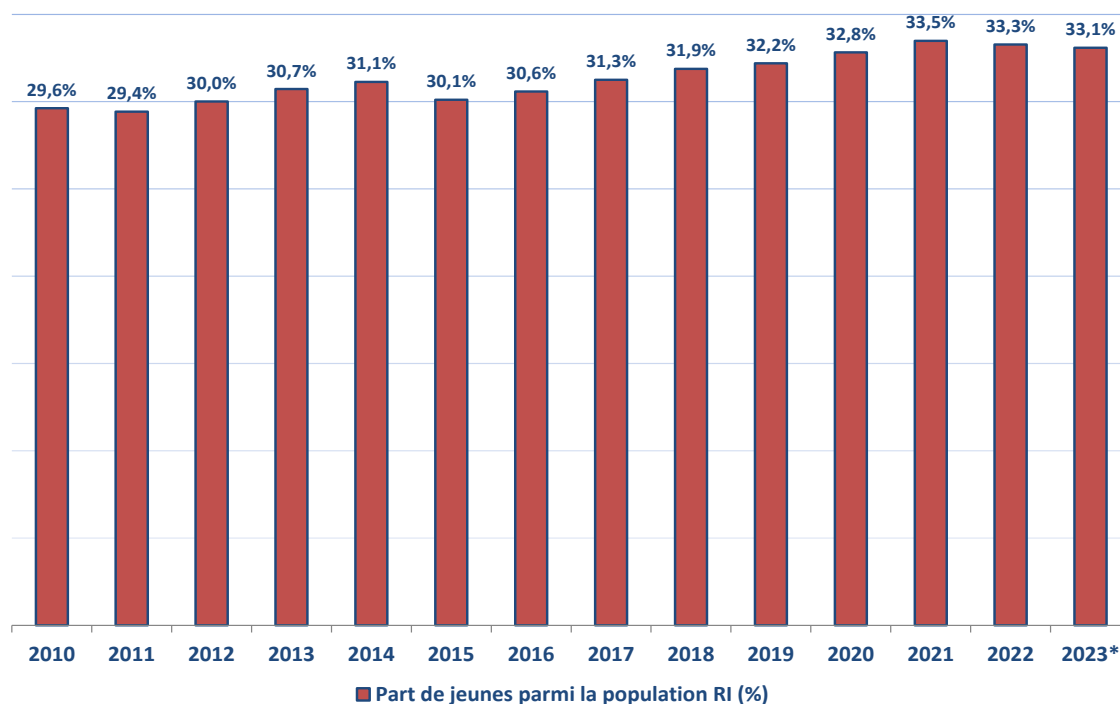
En moyenne en 2023⁶, 51.997 jeunes ont bénéficié d'un revenu d'intégration (RI). Ensemble ces jeunes ont représenté plus d'un tiers des bénéficiaires.

Tableau 1 : nombre moyen mensuel de bénéficiaires du revenu d'intégration – 2003-2023

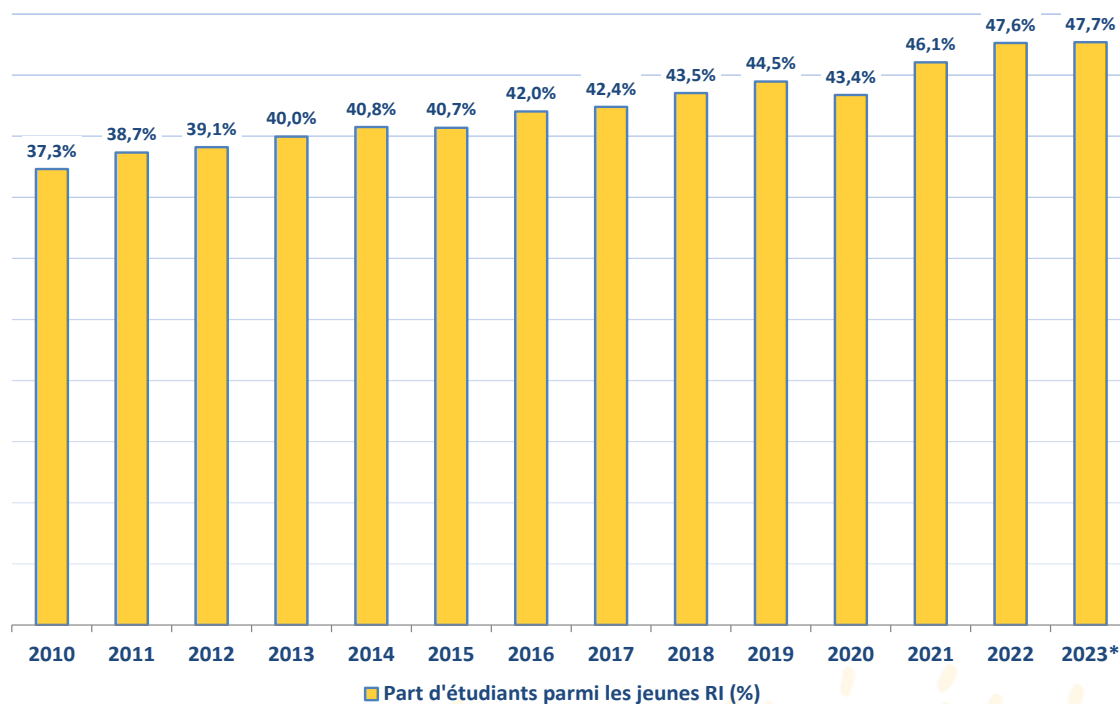
Année	RI de moins de 25 ans	Part des jeunes dans la population RI (%)	Etudiants RI de moins de 25 ans	Part d'étudiants parmi les jeunes RI (%)	Part de non étudiants parmi les jeunes RI (%)
2003	19.247	26,0%	4.251	22,1%	77,9%
2004	20.207	26,7%	5.305	26,3%	73,7%
2005	21.413	28,1%	6.421	30,0%	70,0%
2006	22.442	28,5%	7.623	34,0%	66,0%
2007	23.043	28,6%	8.404	36,5%	63,5%
2008	24.001	28,9%	8.989	37,5%	62,5%
2009	26.972	29,6%	9.655	35,8%	64,2%
2010	28.332	29,6%	10.571	37,3%	62,7%
2011	27.964	29,4%	10.812	38,7%	61,3%
2012	28.753	30,0%	11.241	39,1%	60,9%
2013	30.455	30,7%	12.172	40,0%	60,0%
2014	31.991	31,1%	13.038	40,8%	59,2%
2015	34.962	30,1%	14.224	40,7%	59,3%
2016	38.866	30,6%	16.334	42,0%	58,0%
2017	43.801	31,3%	18.567	42,4%	57,6%
2018	46.022	31,9%	20.031	43,5%	56,5%
2019	47.217	32,2%	20.992	44,5%	55,5%
2020	50.314	32,8%	21.811	43,4%	56,6%
2021	52.094	33,5%	23.981	46,0%	54,0%
2022	50.856	33,3%	24.232	47,6%	52,4%
2023*	51.997	33,1%	24.782	47,7%	52,3%

⁶ Mise-à-jour de décembre 2023.

Graphique 2 : proportion de jeunes parmi les bénéficiaires d'un revenu d'intégration – moyenne mensuelle 2010-2023



Graphique 3 : proportion d'étudiants parmi les jeunes bénéficiaires d'un revenu d'intégration – moyenne mensuelle 2010-2023

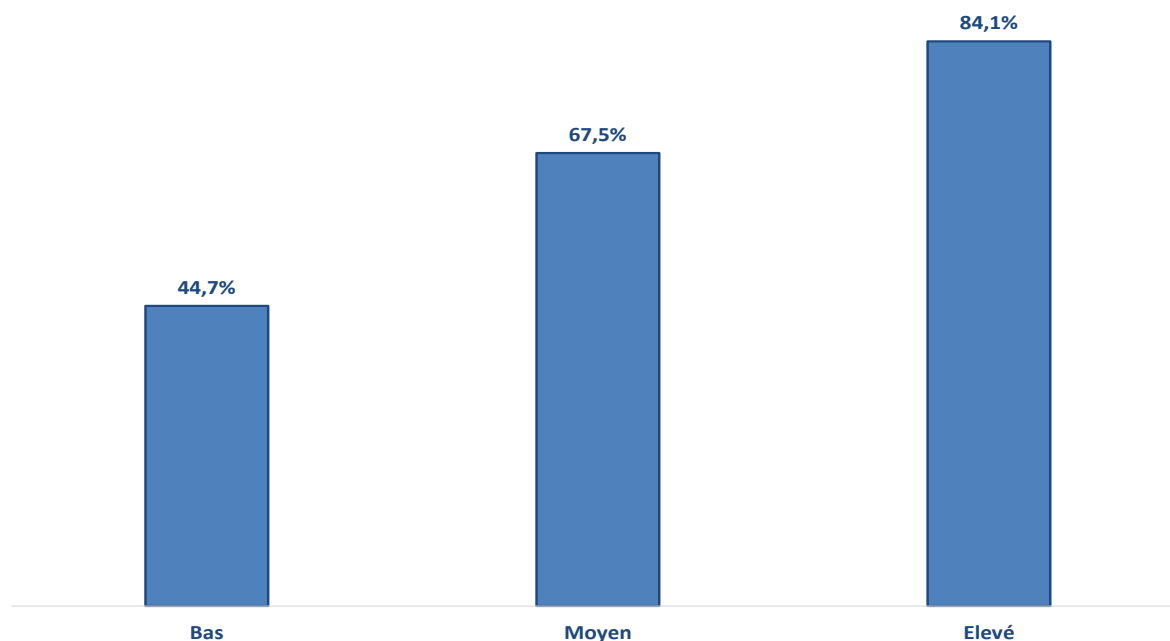


2. Les jeunes, les qualifications et l'emploi

Il est établi que le taux d'emploi⁷ s'élève avec le niveau de qualification.

En 2021, 84,1% de la population belge possédant un niveau de qualification élevé avait un emploi contre 44,7% des personnes faiblement qualifiées.

Graphique 4 : taux d'emploi selon le niveau de qualification 20-64 ans – Belgique 2021



Source : SPF ETCS

Selon le monitoring socioéconomique 2022⁸ du SPF Emploi, 23,6% des personnes de 20-64 ans possédaient au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur (bas) en 2018, 35,2% un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur (moyen) et 31,8% un diplôme de l'enseignement supérieur (élevé). Pour 9,4% de la population des 20-64 ans, le niveau de diplôme n'était pas connu.

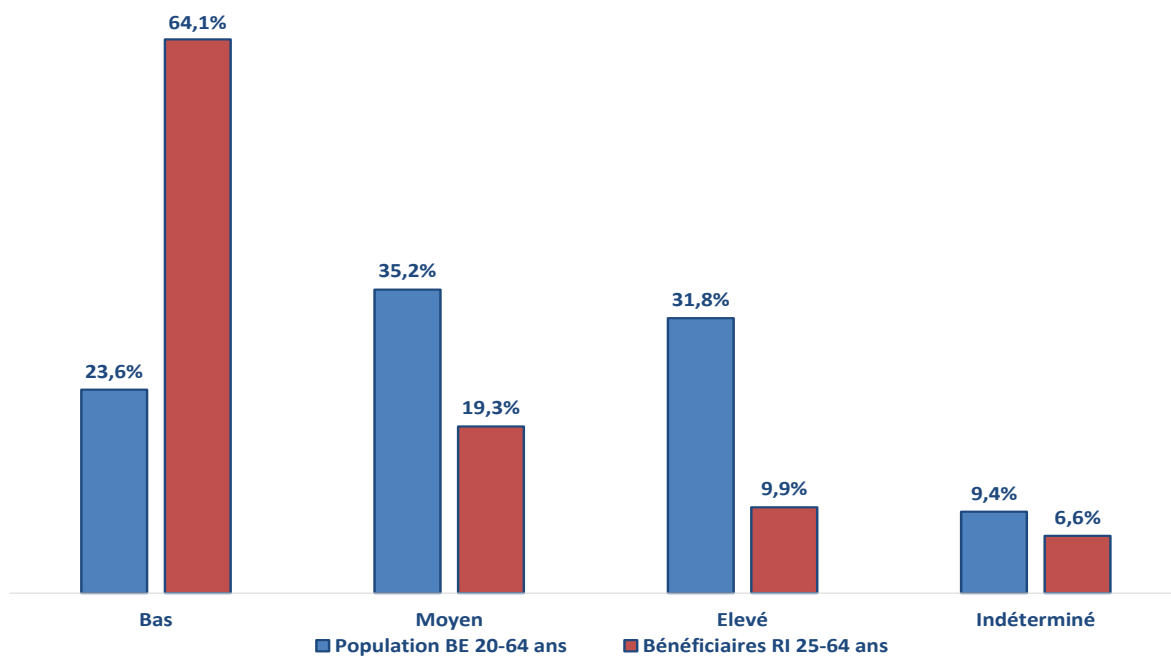
Comme le montre le graphique suivant, les bénéficiaires du revenu d'intégration ont globalement des niveaux de qualification plus bas que l'ensemble de la population en âge de travailler⁹.

⁷ Le taux d'emploi correspond à la part de la population en emploi dans la population en âge de travailler.

⁸ [Monitoring socioéconomique 2022 – SPF Emploi, Travail et Concertation sociale](#)

⁹ Les tranches d'âge des populations considérées diffèrent légèrement mais cela n'enlève rien à la conclusion.

Graphique 5 : répartition de la population belge et des bénéficiaires du revenu d'intégration selon le niveau de qualification – Belgique 2018



Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, BCSS. Calculs et traitement : SPF

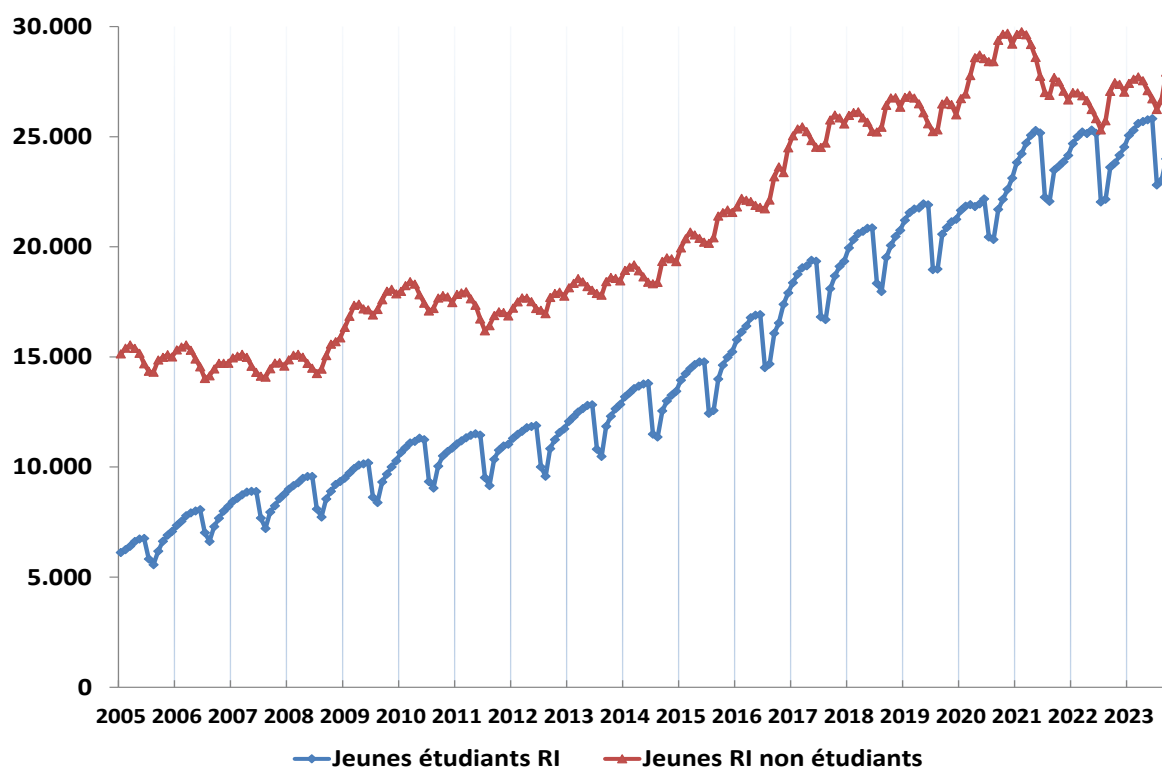
Un niveau de qualification bas réduit les chances d'obtenir un emploi.



3. Les jeunes et la conjoncture économique

Comme le montre le graphique ci-dessous, l'évolution du nombre de jeunes bénéficiaires d'un revenu d'intégration est saisonnière : une progression constante durant l'année scolaire avec un pic se situant en juin et un creux durant les vacances d'été. Ces mois correspondent à la fin des études et des formations et aux jobs d'été ou à l'accès au marché du travail pour ces jeunes bénéficiaires.

Graphique 6 : évolution mensuelle du nombre jeunes bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale

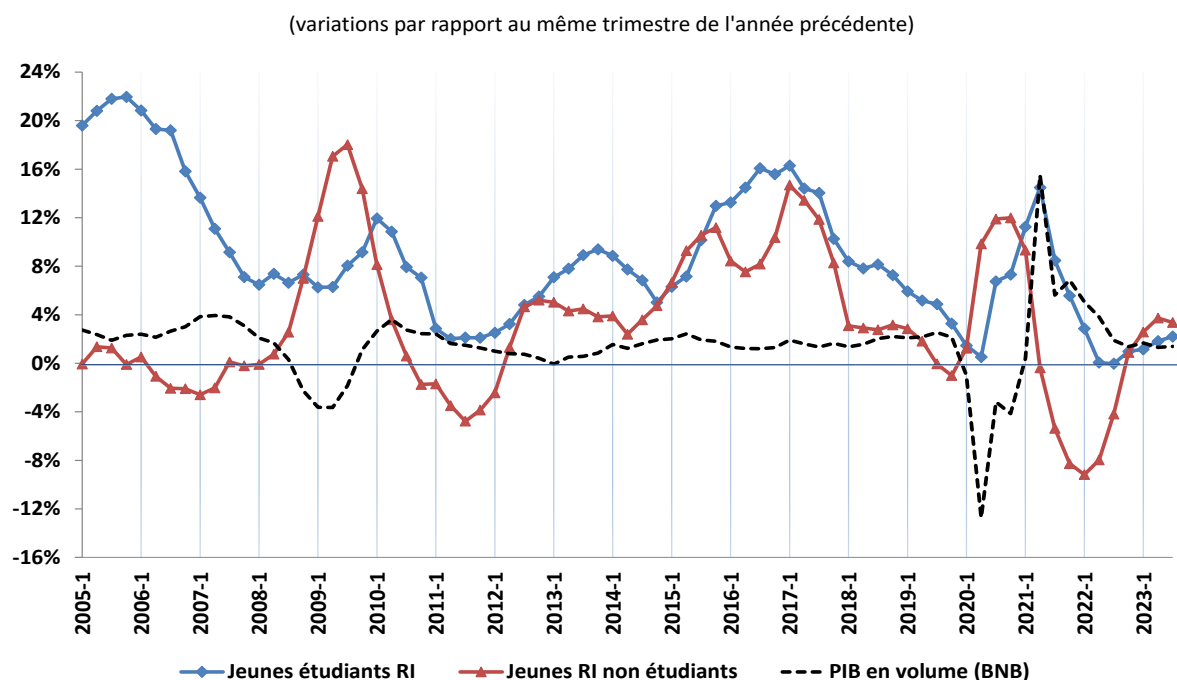


La conjoncture peut également expliquer, avec un effet retard, l'évolution du nombre de jeunes bénéficiaires d'un revenu d'intégration, en particulier des non-étudiants: une croissance négative du PIB ou en ralentissement de croissance impactent à la hausse leur nombre et inversement à la baisse.

Ceci s'observe en particulier en 2008-2009 dans la foulée de la crise spéculative mais aussi en 2020-2021 lors de la crise sanitaire.



Graphique 7 : taux de croissance trimestrielle du nombre de jeunes RI



Les fortes hausses constatées en 2015 et 2016 sont à mettre en parallèle avec la réforme de la législation en matière d'assurance chômage, en particulier l'allongement de la durée du stage d'insertion professionnelle et la limitation dans le temps des allocations d'insertion, mais aussi le transfert des bénéficiaires de la protection subsidiaire du Droit à l'aide sociale vers le Droit à l'intégration sociale.

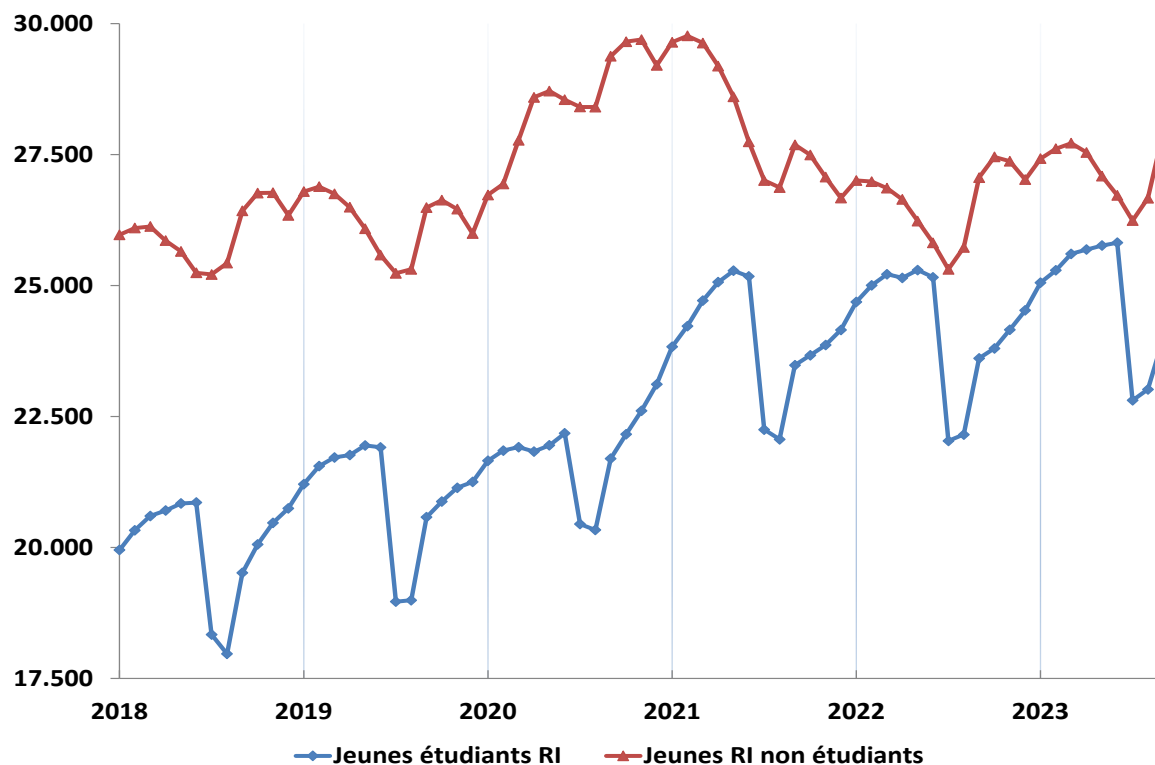
On remarque que les jeunes RI non-étudiants ont été plus impacté par la crise sanitaire que les jeunes RI étudiants. Le nombre a crû en moyenne de +8,7% en 2020, contre +0,9% en 2019. Il s'est néanmoins orienté à la baisse en 2021 et 2022 (-1,4% et -5,3% respectivement).

De nombreux jeunes n'ont pas eu la possibilité de terminer leurs parcours de formation à la suite des confinements successifs et leur accès au marché de l'emploi s'est réduit. Néanmoins leur situation s'est améliorée après la crise sanitaire avec le retour à la normale des parcours de formation et l'amélioration de la situation de ces jeunes sur le marché du travail.

On observe avec un effet retard la même évolution pour les jeunes RI étudiants : leur nombre n'a augmenté que de +3,9% en 2020 contre +4,8% en 2019. Ce n'est qu'au cours de l'année 2021 qu'on observe une forte croissance de +9,9% suivie d'une relative stabilisation en 2022 (+1%).

On peut derrière ces évolutions un phénomène de réduction du non-recours PIS étudiant : durant la crise sanitaire des moyens communicationnels et financiers ont été mis en œuvre pour inciter les jeunes aux études à demander l'aide du CPAS. Une fois intégrés dans un PIS étudiant, il est peu probable que ces jeunes mettent fin à celui-ci avant la fin de leurs études.

Graphique 8 : focus sur la période 201901-202309



Au cours des douze derniers¹⁰ mois, on comptait en moyenne 27.238 de jeunes RI non-étudiants et 24.621 RI étudiants, soit respectivement +2,5% et +1,9% de plus qu'un an auparavant.

¹⁰ D'octobre 2022 à septembre 2023.

4. Profil des jeunes bénéficiaires du revenu d'intégration

Les graphiques ci-dessous donnent une image sociodémographique des jeunes RI étudiants et non-étudiants comparativement à la population totale des bénéficiaires d'un revenu d'intégration.

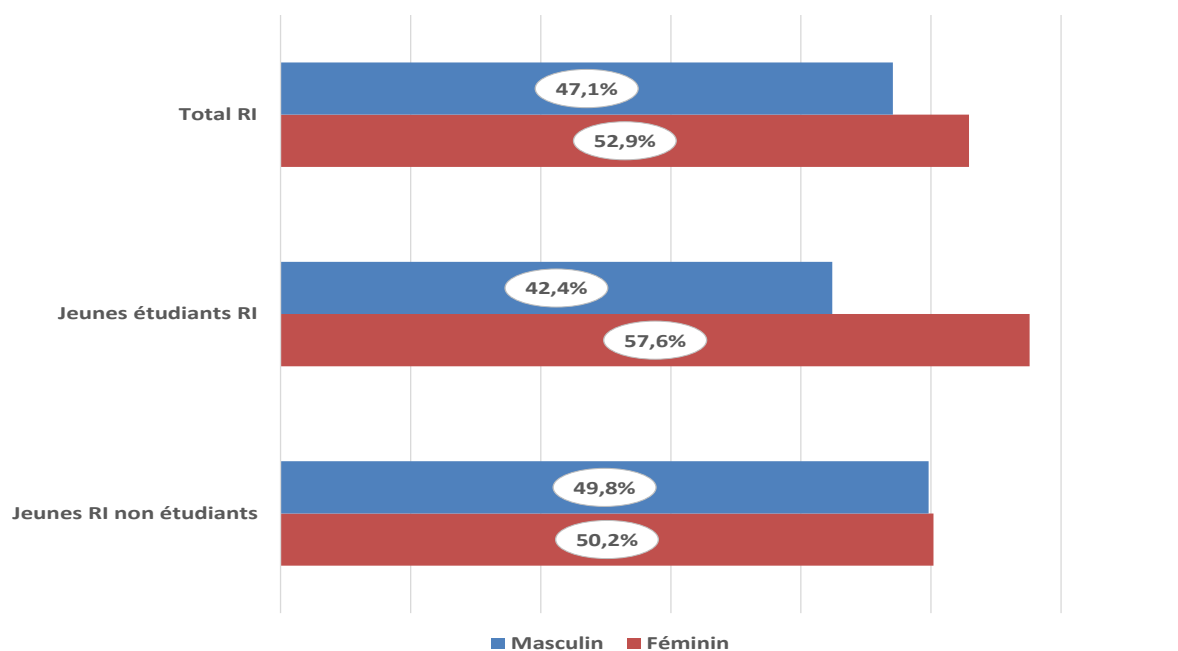
Un même individu peut faire partie des deux groupes au cours d'une même année : en effet un jeune qui termine ses études sera repris parmi les non-étudiants s'il reste bénéficiaire d'un revenu d'intégration.

Il est à noter également qu'un bénéficiaire non-étudiant n'est pas nécessairement un jeune sans diplôme. Il peut en avoir obtenu avant son arrivée au revenu d'intégration.

Selon le genre

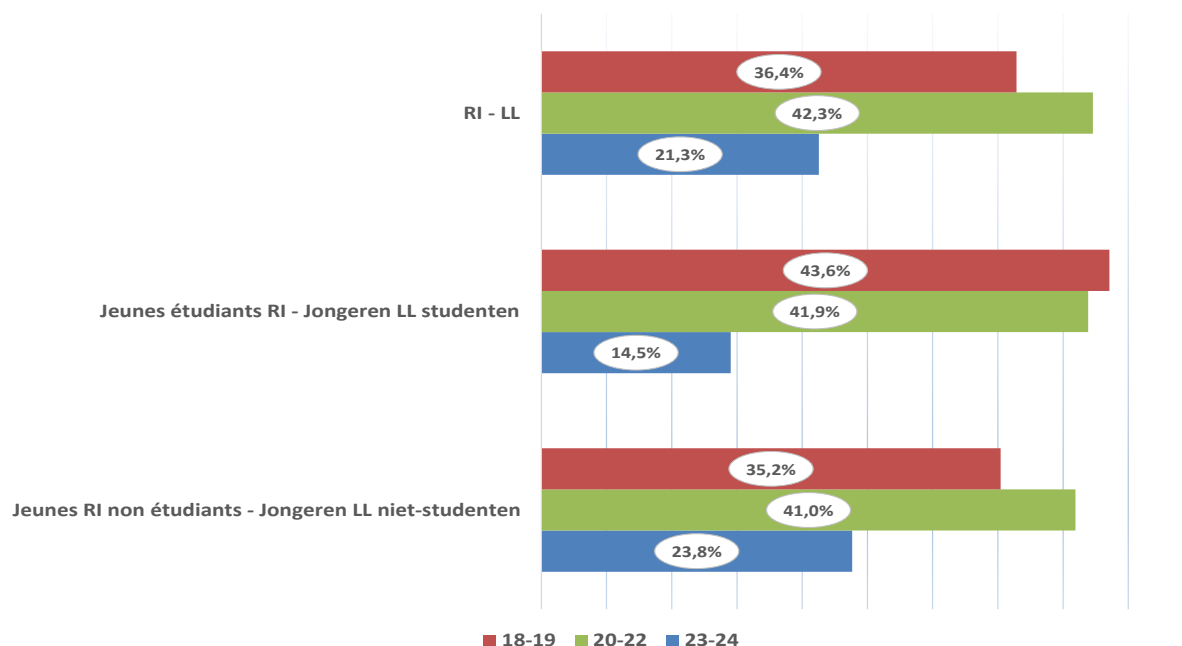
On observe une plus forte proportion de femmes parmi les RI étudiants qu'au sein de la population totale RI : 57,6% contre 52,9%.

La répartition hommes-femmes parmi les RI non-étudiants est quant à elle plus équilibrée et proche de celle des jeunes au sein de la population du royaume.



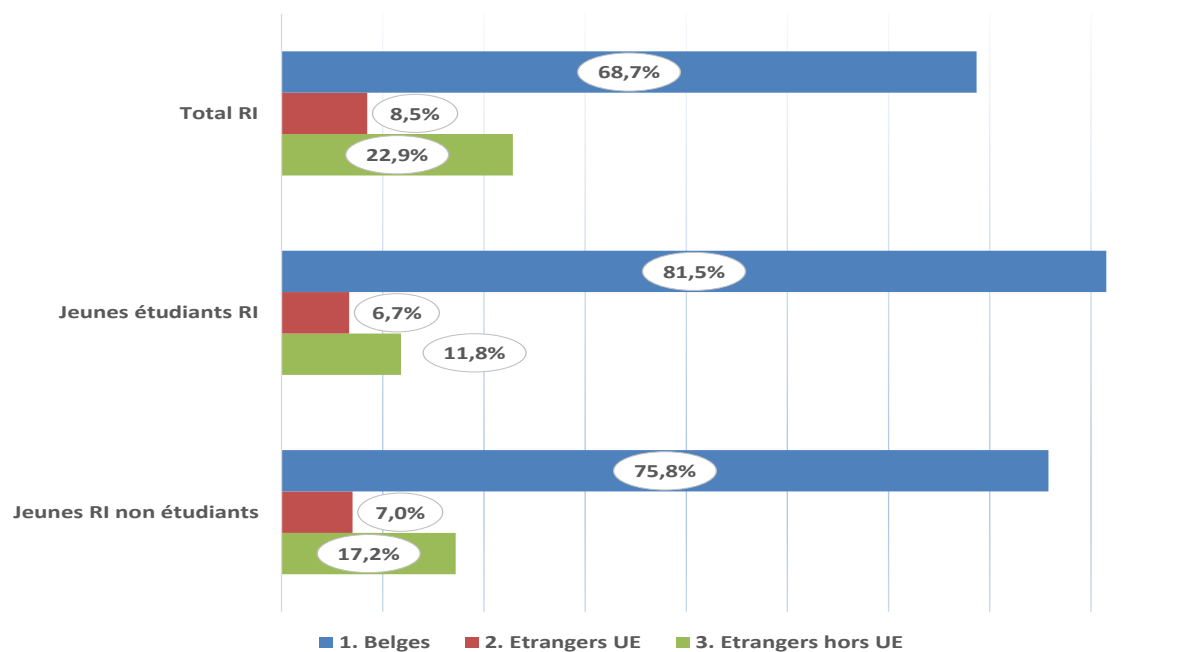
Selon l'âge

Les RI étudiants sont surreprésentés dans la tranche d'âge la plus basse tandis que les non-étudiants le sont dans la tranche d'âge la plus élevée.



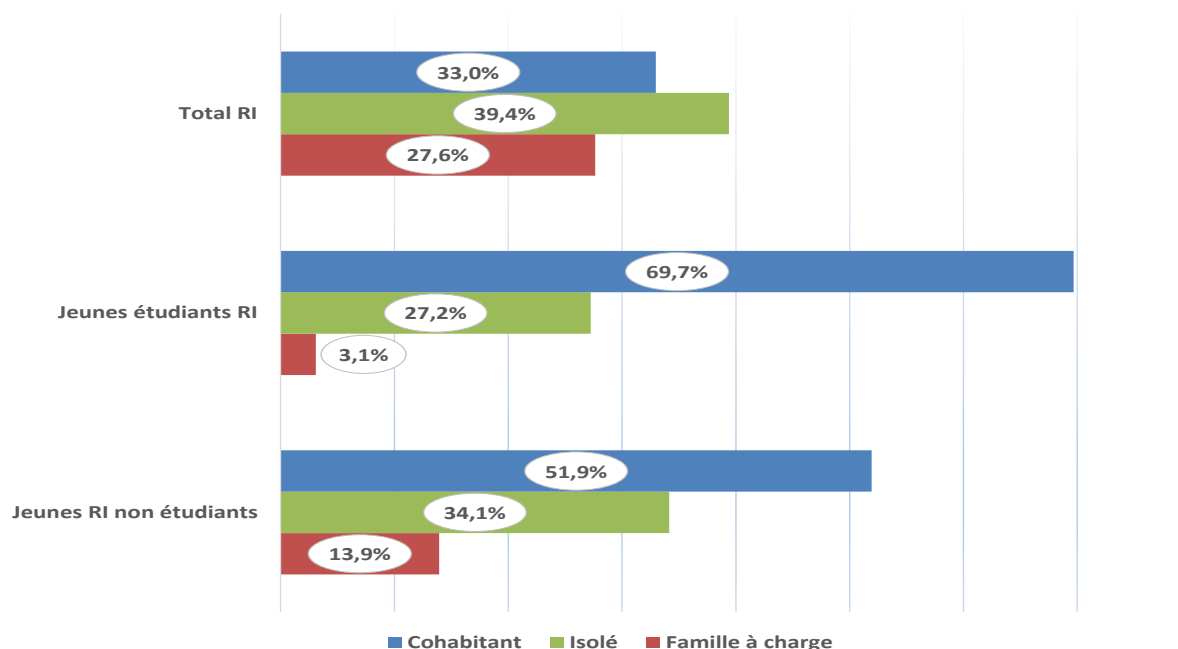
Selon la nationalité

On observe une légère sous-représentation des non-européens parmi les RI étudiants.



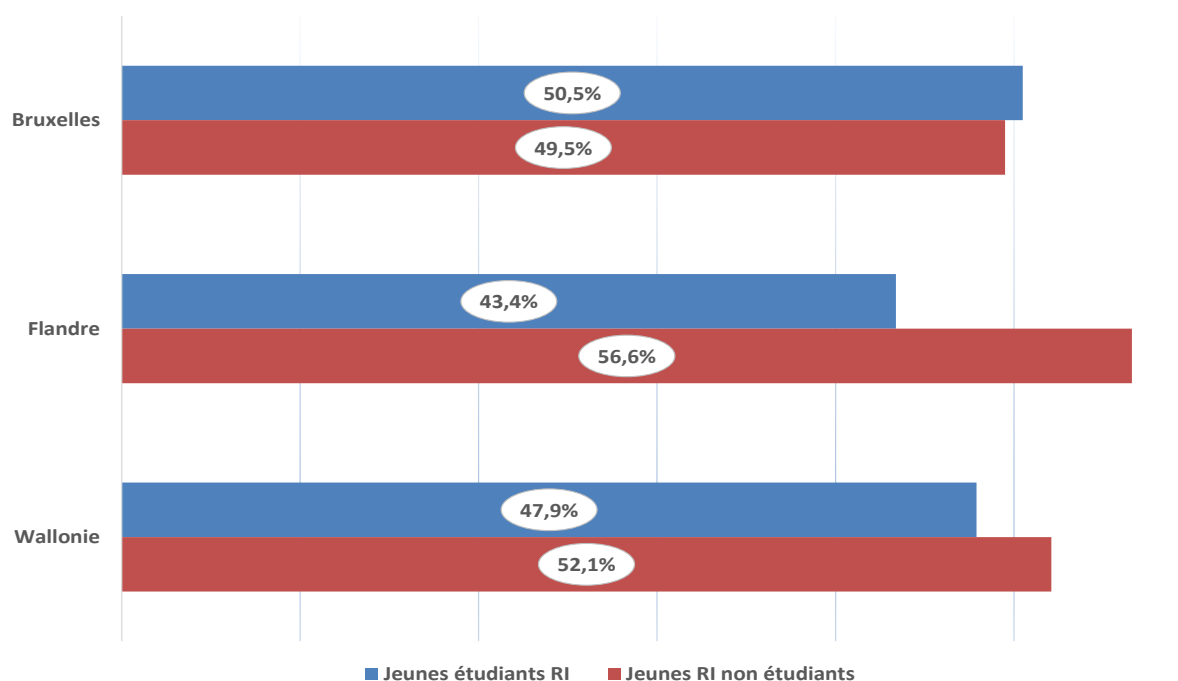
Selon la situation familiale

Sans surprise la proportion de cohabitants parmi les RI étudiants est particulièrement élevée : 69,7% contre 33% pour la population RI totale. On observe néanmoins une plus faible proportion d'isolés et de jeunes avec une famille à charge parmi les étudiants comparativement aux non-étudiants.



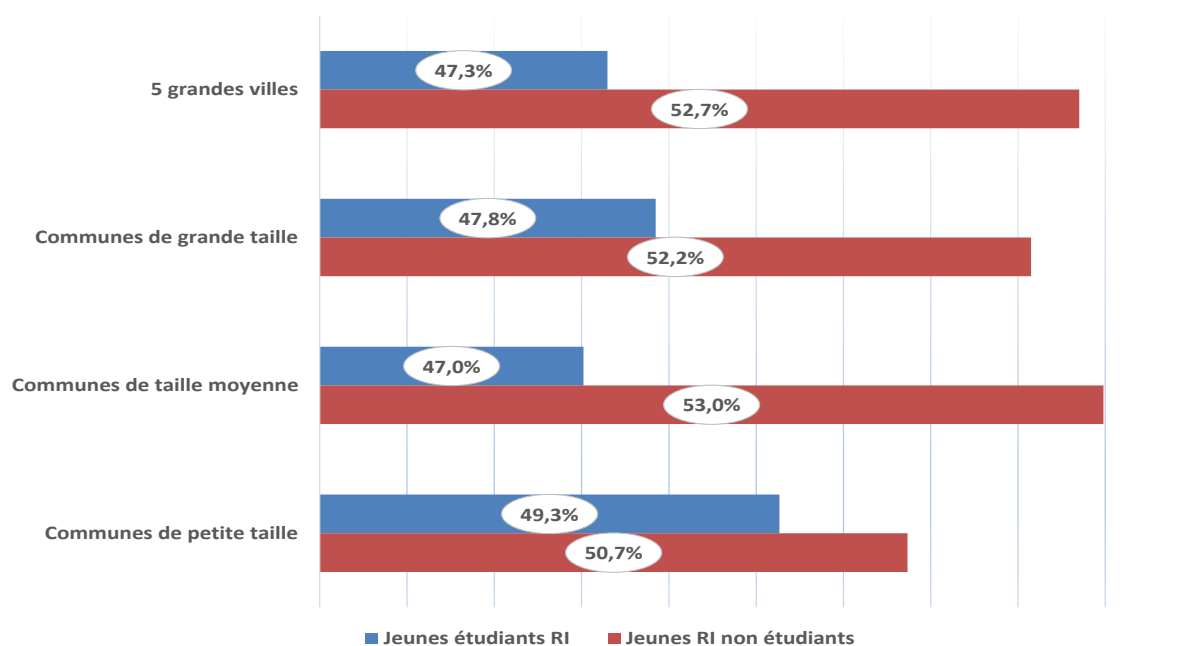
Selon la région

La proportion d'étudiants parmi les jeunes RI est plus élevée en région bruxelloise qu'en Flandre et en Wallonie : 50,5% ; 43,4% et 47,9% respectivement.



Selon le cluster de taille

La répartition entre étudiants et non-étudiants au sein des clusters de taille¹¹ est assez homogène.



¹¹ Les communes sont regroupées en 4 clusters de selon la taille de leur population: communes de petite taille (1-15000); communes de taille moyenne (15001-50000); communes de grande taille (50001-150000) et les cinq grandes villes (Anvers-Bruxelles-Charleroi-Gand-Liège).

Partie 2 : parcours socioprofessionnels des jeunes bénéficiaires du revenu d'intégration

1. Méthodologie

Quels sont les parcours socioprofessionnels des jeunes ayant bénéficié de l'aide du CPAS ?

Afin de répondre à cette question, nous avons suivi l'évolution de la position socio-économique des jeunes étudiant bénéficiaires du revenus d'intégration grâce au croisement des données du SPP IS avec celles du datawarehouse *marché du travail et protection sociale* de la Banque carrefour de la sécurité sociale (BCSS).

Les situations socioéconomiques fournies par le *datawarehouse* sont les suivantes :

- travail
- chômage
- revenu d'intégration sociale
- autre revenu de remplacement
- autre situation : sont repris ici tous les individus qui ne sont ni travailleurs, ni chômeurs, ni bénéficiaires d'un revenu de remplacement ou d'un revenu d'intégration sociale.

Deux analyses comparatives ont été menées sur des données croisées :

- Une analyse statique qui permet de comparer à un moment donné le profil sociodémographique de groupes de jeunes, étudiants et non-étudiants, selon qu'ils sont bénéficiaires d'un RI, d'une intervention majorée (BIM) hors RI ou d'aucune de des deux allocations.
- Une analyse dynamique qui permet de suivre le parcours socio-économique de ces groupes, soit après le fin de leurs études, soit après la fin du revenu d'intégration.

La distinction entre étudiants et non-étudiants dans les données du datawarehouse se base sur la perception ou non d'allocations familiales. Dès lors, les résultats présentés ici peuvent différer en niveau de ceux présentés en première partie du document. Si les niveaux sont différents du fait de méthodologies différentes, les écarts comparatifs sont toutefois respectés.



2. Analyse statique

Pour les besoins de l'analyse dynamique, un recul de plusieurs années est nécessaire afin de suivre les parcours des jeunes après les études ou le bénéfice du revenu d'intégration. La dernière cohorte suivie étant celle du dernier trimestre de 2018, c'est celle-ci qui est reprise dans l'analyse statique.

L'analyse statique porte sur les groupes de jeunes suivants :

- les bénéficiaires du RI qui sont étudiants (RI étudiants)
- les bénéficiaires du RI qui ne sont pas étudiants (RI non-étudiants)
- les ayants droit au statut BIM (à l'exclusion des bénéficiaires RI) qui sont étudiants (BIM étudiants)
- les ayants droit au statut BIM (à l'exclusion des bénéficiaires RI) qui ne sont pas étudiants (BIM non-étudiants)
- les autres étudiants (ni RI, ni BIM)
- les autres non-étudiants (ni RI, ni BIM)

Par jeunes en situation de précarité, il faut entendre les jeunes bénéficiaires d'un RI et/ou ayant le statut BIM.

Selon la région

Globalement près d'un jeune sur cinq (18%) en Belgique se trouve dans une situation précaire.

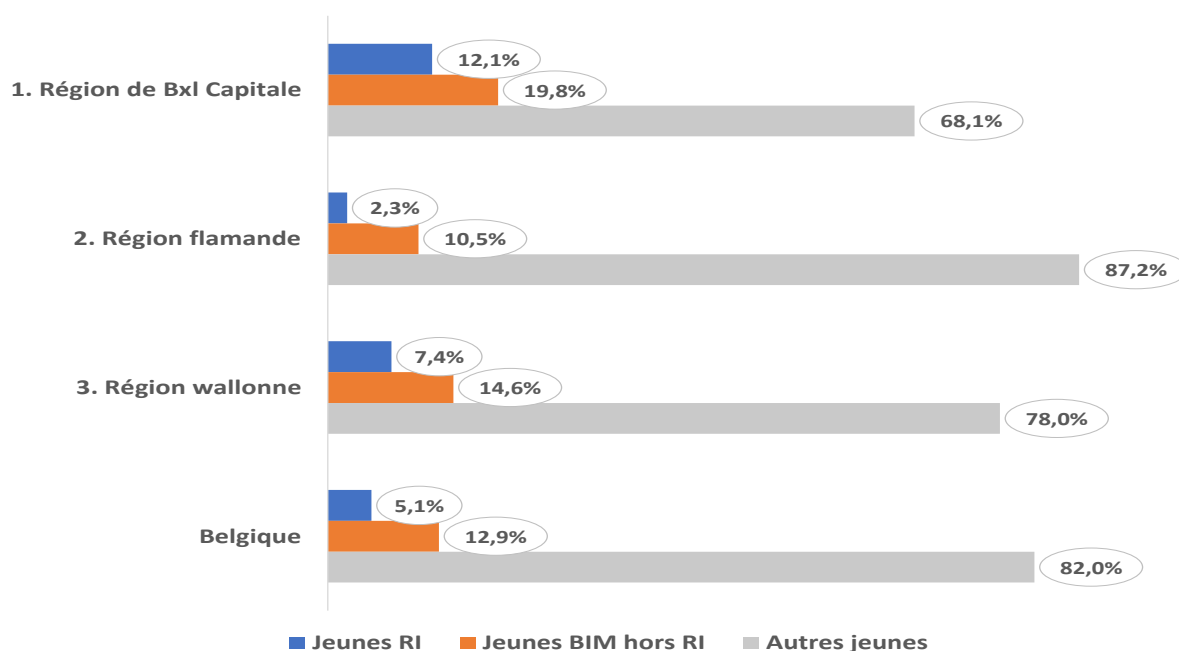
On observe néanmoins des disparités régionales.

Tableau 2 : répartition des jeunes 18-25 ans selon le statut et par région

	1. Région de Bxl Capitale	2. Région flamande	3. Région wallonne	Belgique
Jeunes RI	12,1%	2,3%	7,4%	5,1%
Jeunes BIM (hors RI)	19,8%	10,5%	14,6%	12,9%
Jeunes en situation de précarité	31,9%	12,8%	22,0%	18,0%
Autres jeunes	68,1%	87,2%	78,0%	82,0%
Total	100%	100%	100%	100%

Alors qu'en région bruxelloise, près d'un jeune sur trois (31,9%) vit dans une situation précaire, on en compte un peu plus d'un sur cinq (22%) en région wallonne contre un peu plus d'un sur dix (12,8%) en région flamande.



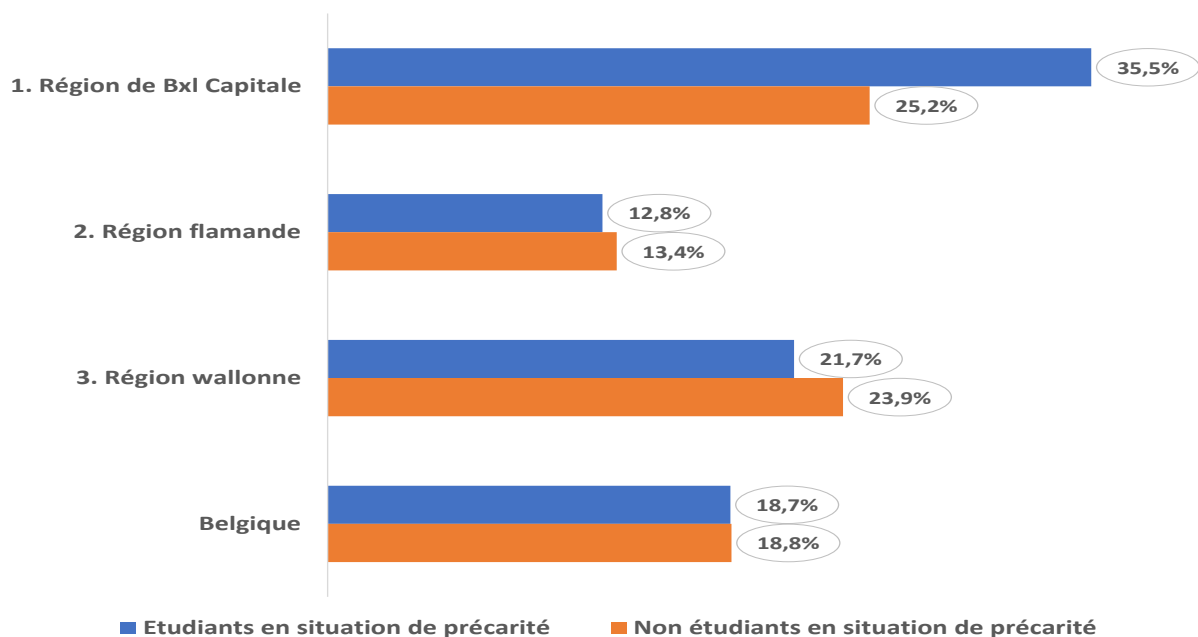


Au niveau de la Belgique, on n'observe pas d'inégalité entre les étudiants et les non-étudiants : il y a relativement autant de jeunes étudiants en situation précaire que de jeunes non-étudiants (18,7% vs 18,8%).

Tableau 3 : répartition des jeunes étudiants et non-étudiants selon le statut et par région

	1. Région de Bxl Capitale	2. Région flamande	3. Région wallonne	Belgique
RI Etudiants	10,2%	1,4%	5,2%	3,8%
BIM Etudiants (hors RI)	25,3%	11,3%	16,4%	14,9%
Etudiants en situation précaire	35,5%	12,8%	21,7%	18,7%
Autres jeunes étudiants	64,5%	87,2%	78,3%	81,3%
Total	100%	100%	100%	100%
RI non-étudiants	6,5%	2,6%	6,3%	4,4%
BIM non-étudiants (hors RI)	18,7%	10,8%	17,7%	14,3%
Non-étudiants en situation précaire	25,2%	13,4%	23,9%	18,8%
Autres jeunes non-étudiants	74,8%	86,6%	76,1%	81,2%
Total	100%	100%	100%	100%

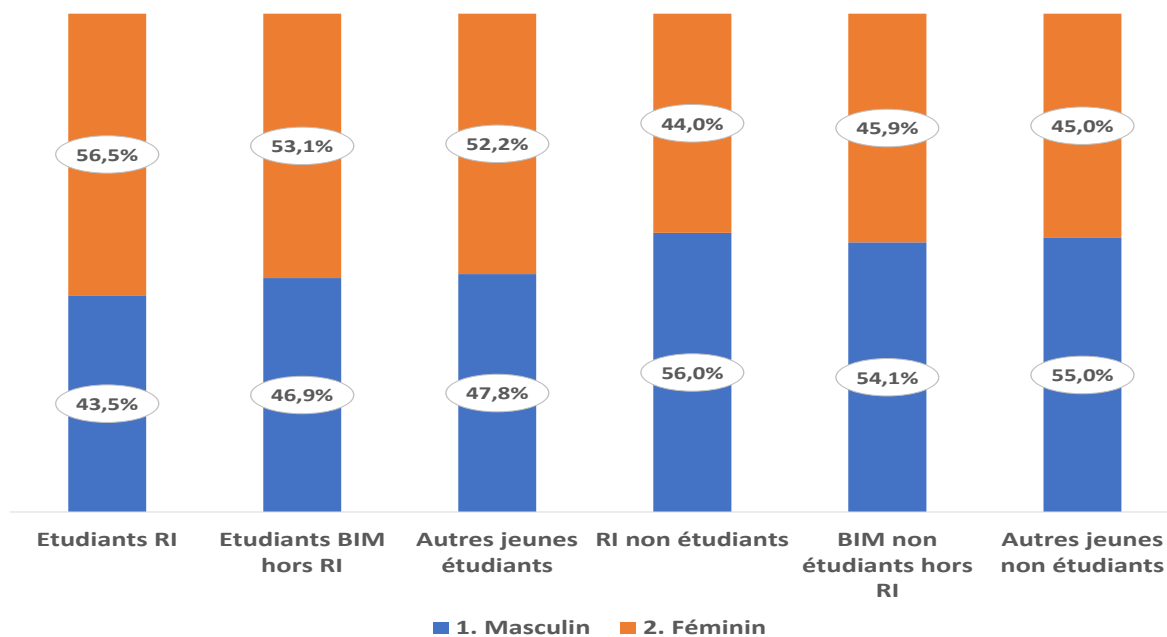
Il n'en est pas de même au niveau des régions où plus d'un tiers des jeunes étudiants (35,5%) de Bruxelles-Capitale sont en situation de précarité contre un quart des non-étudiants (25,2%). C'est beaucoup plus que dans les deux autres régions : Flandre (12,8% et 13,4% respectivement), Wallonie (21,7% et 23,9%).



En particulier, c'est en région de Bruxelles-Capitale que la part d'étudiants bénéficiaires d'un RI est la plus élevée : un jeune étudiant sur dix (10,2%) y est au RI contre à peine 1,4% en Flandre et 5,2% en Wallonie. Cette inégalité, certes moins prononcée, s'observe également chez les étudiants BIM.

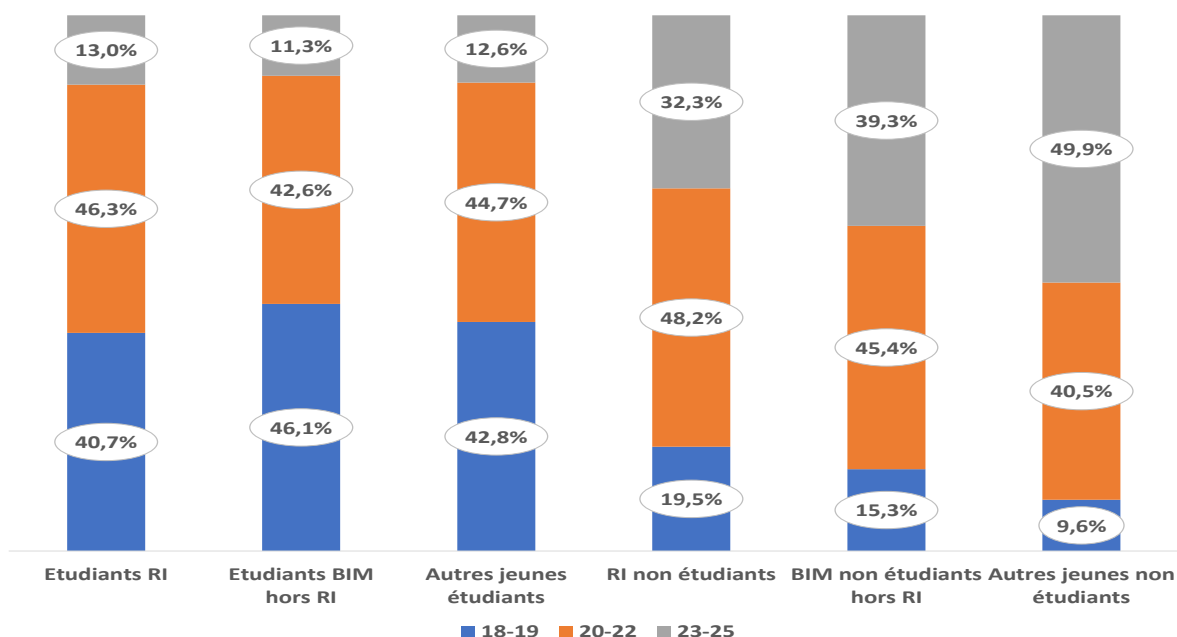
La Flandre compte proportionnellement moins de jeunes non-étudiants bénéficiaires d'un RI (2,6%) que les régions de Bruxelles-Capitale et wallonne (respectivement 6,5% et 6,3%). De même pour les jeunes BIM non-étudiants .

Selon le genre



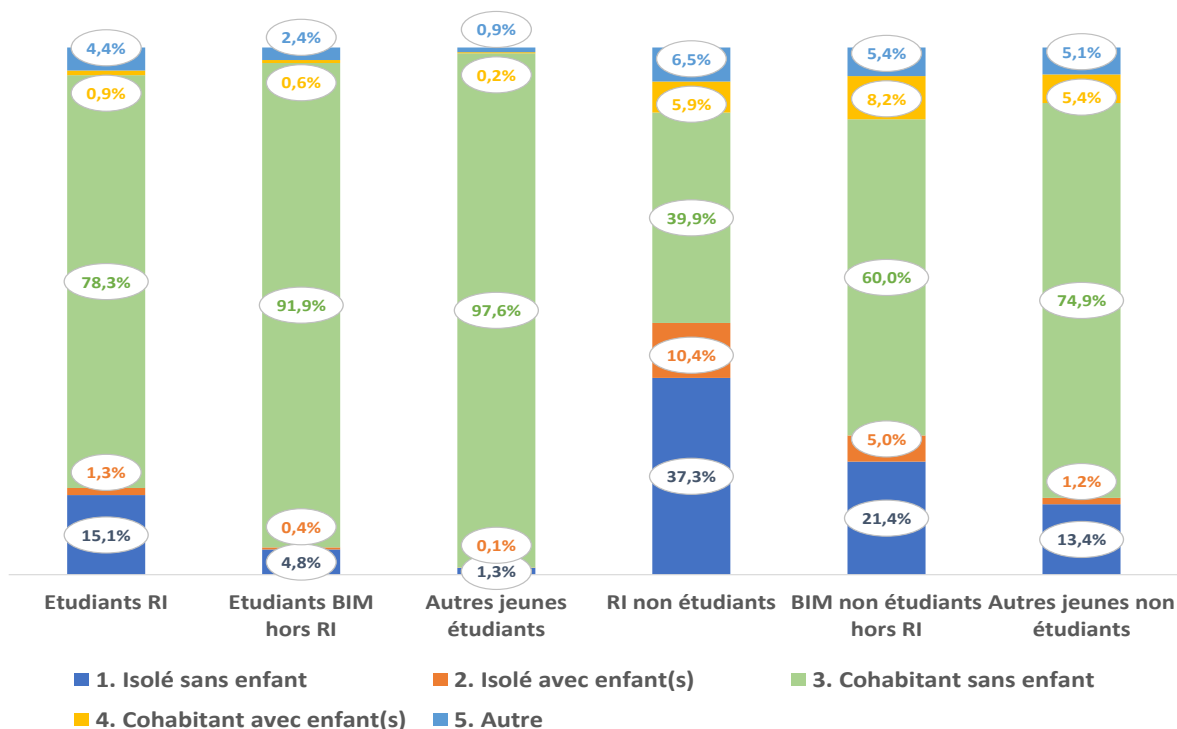
Les jeunes femmes sont surreprésentées parmi les étudiants et ce d'autant plus que leur niveau de précarité est élevé. A contrario, les jeunes hommes sont surreprésentés parmi les non-étudiants mais on observe peu d'inégalités selon le niveau de précarité.

Selon l'âge



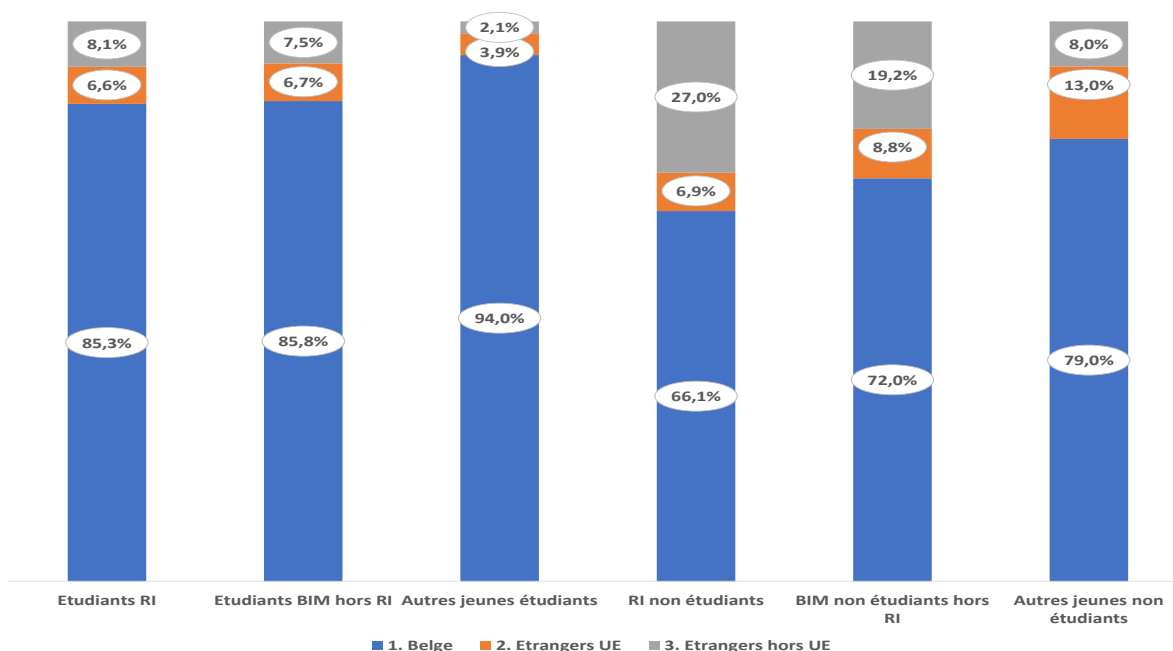
Les étudiants sont globalement moins âgés que les non-étudiants : relativement plus de 18-19 ans et moins de 23-25 ans. Il convient toutefois de noter qu'une fois leurs études terminées, les étudiants sont repris de facto dans la catégorie non-étudiant.

Selon le type de ménage



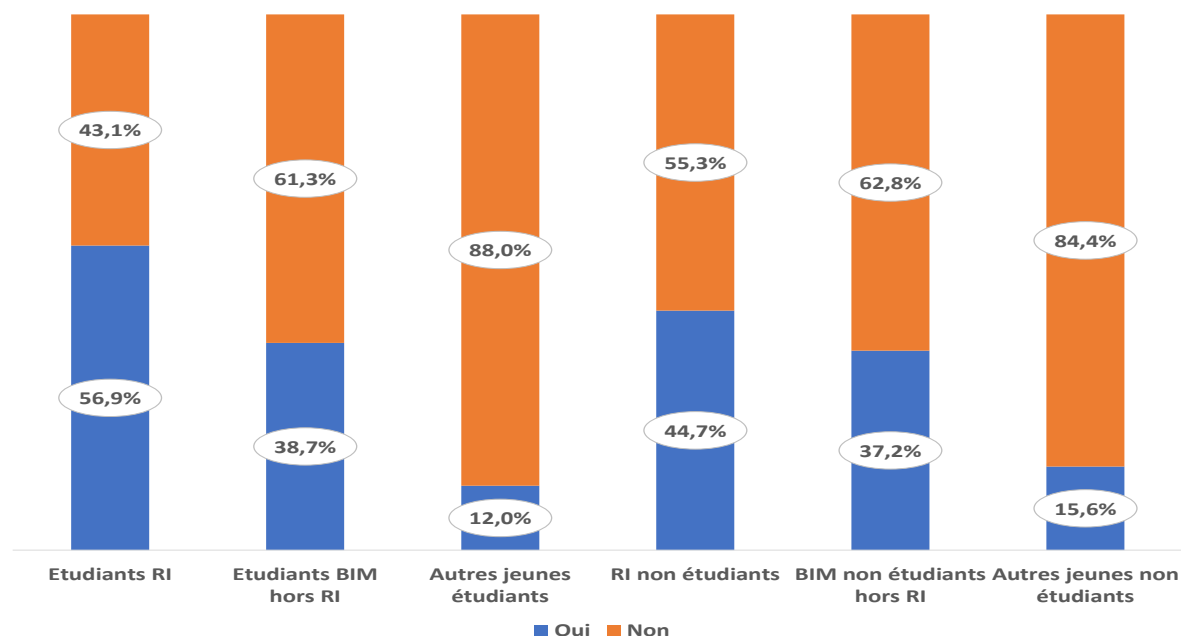
Les jeunes non-étudiants vivent plus souvent que les jeunes étudiants en tant qu'isolés ou ont des enfant(s) à charge. Ces différences sont plus marquées pour les non-étudiants RI.

Selon la nationalité



Les jeunes de nationalité UE et hors UE sont surreprésentés parmi les jeunes en situation de précarité. Ceci est particulièrement vrai pour les jeunes non-étudiants et ceci d'autant plus qu'ils sont en situation de précarité.

Selon qu'un parent est bénéficiaire RI



Si parmi les jeunes, ceux bénéficiant du RI sont plus susceptibles d'avoir au moins un parent également bénéficiaire du RI, une proportion significative d'entre eux ne se trouve pas dans cette situation. Plus précisément, 4 étudiants RI sur 10 et un peu plus de 5 RI non-étudiants sur 10 n'ont pas de parents bénéficiaires d'un RI.

3. Conclusions de l'analyse statique

Globalement un jeune sur cinq est en situation de précarité en Belgique.

Comparativement aux deux autres régions, on observe en région de Bruxelles-Capitale une proportion plus forte de jeunes en situation de précarité et ce en particulier parmi les étudiants.

Les jeunes femmes sont surreprésentées parmi les étudiants et ce en particulier parmi les étudiants en situation de précarité. Les jeunes hommes sont en revanche surreprésentés parmi les non-étudiants mais on observe peu de différence selon leur niveau précarité.

Les non-étudiants sont légèrement plus âgés que les étudiants et les étudiants en situation de précarité ont un niveau d'étude globalement plus faible que les autres étudiants.

Les RI non-étudiants sont plus souvent des isolés ou ont une charge de famille.

On observe une surreprésentation des étrangers hors UE parmi les jeunes en situation précaire, en particulier parmi les non-étudiants.

Avoir un parent bénéficiaire du RI constitue un facteur de précarisation, néanmoins 4 étudiants RI sur 10 et plus de 5 RI-non étudiants sur 10 n'ont pas de parents bénéficiaires.



4. Analyse dynamique

Cette analyse a pour objectif de suivre la position socio-économique des différents groupes considérés et de comparer leur évolution. Elle est séparée en 2 volets.

Le premier volet d'analyse compare, parmi les bénéficiaires du RI de 18-25 ans :

1. ceux qui ont été étudiants (bénéficiaires d'allocations familiales) durant la période de bénéfice du RI (RI étudiants)
2. ceux qui n'ont pas été étudiants durant la période de bénéfice du RI (RI non-étudiants)

La position socio-économique de ces deux groupes est suivie à partir du moment où le bénéfice du RI se termine.

Le deuxième volet d'analyse compare, parmi les étudiants bénéficiaires de 18-25 ans :

1. ceux qui ont bénéficié du RI durant leurs études (Etudiants RI)
2. ceux qui ont eu droit au statut BIM mais pas du RI durant leurs études (Etudiants BIM)
3. ceux n'ont pas bénéficié du Ri ni du statut BIM durant leurs études (Etudiants général)

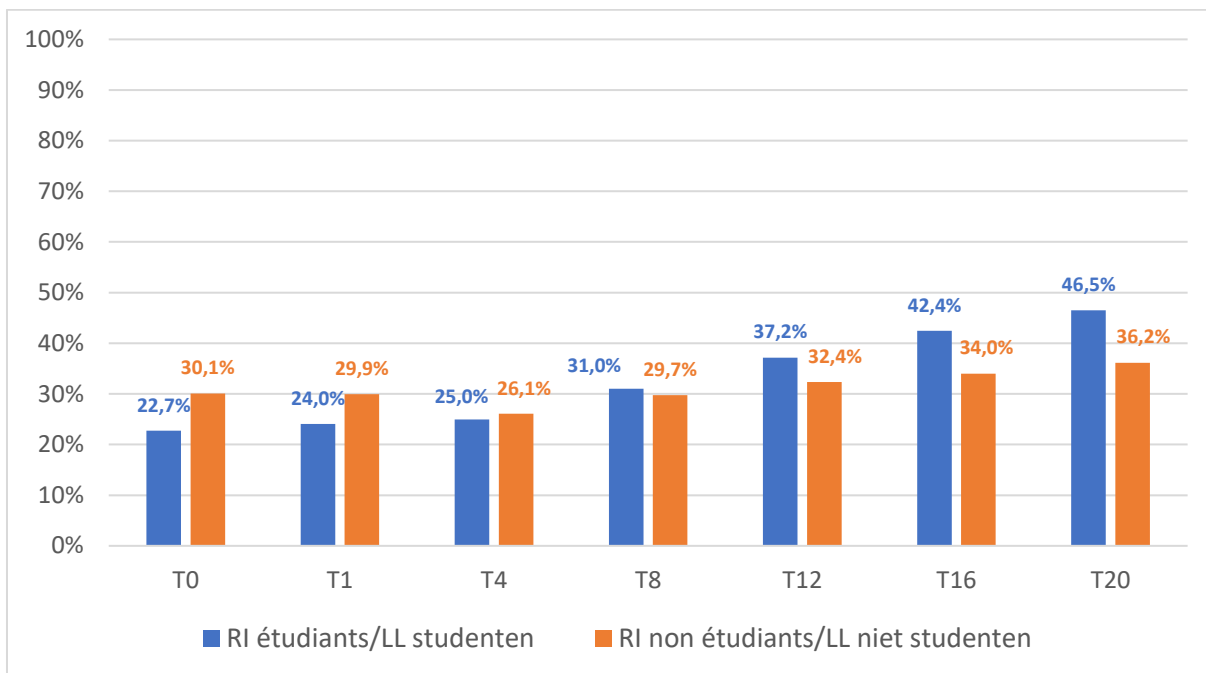
La position socio-économique de ces deux groupes est suivie à partir du moment où les études se terminent. Un suivi systématique a été effectué pour les cohortes de jeunes du dernier trimestre des années 2012 à 2018. Ils ont été suivis dès le trimestre de sortie (du RI ou des études, selon la comparaison) durant 20 trimestres.

4.1 Evolution du taux d'emploi

Jeunes au RI : étudiants vs. non-étudiants

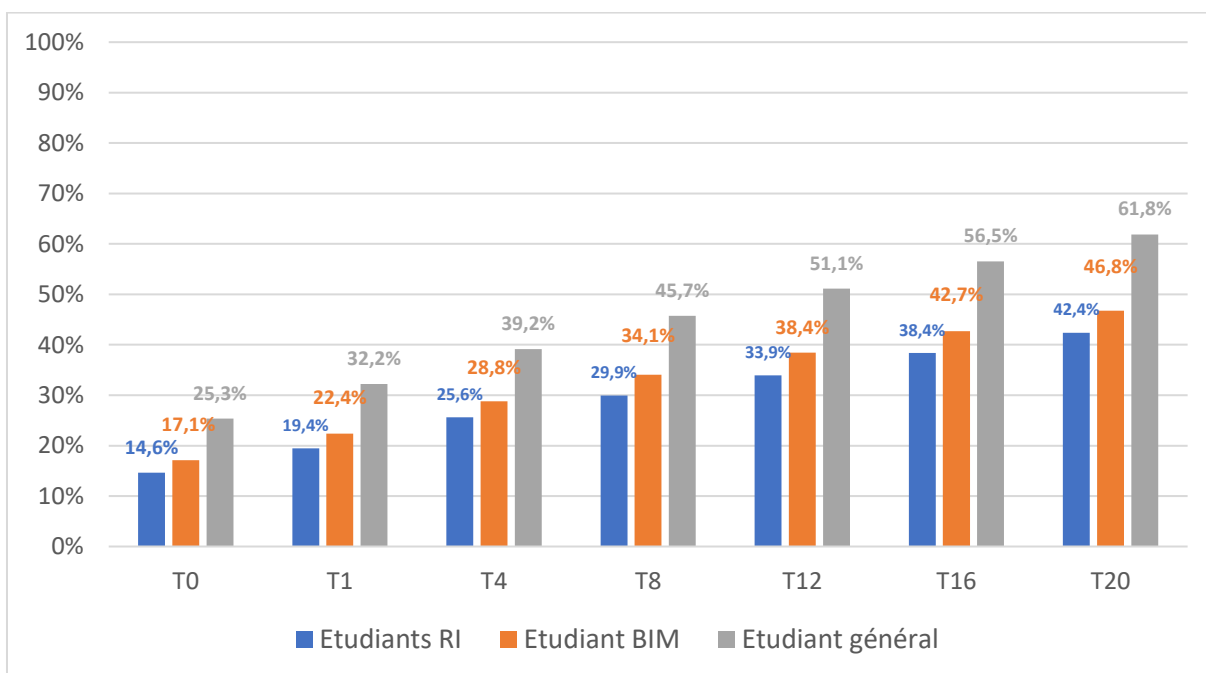
A la fin du trimestre de sortie du revenu d'intégration, le taux d'emploi des jeunes étudiants avoisine le 23% et est inférieur à celui des non-étudiants. Cependant, le taux d'emploi des non-étudiants progresse peu au fil des trimestres, et est dépassé après deux ans par celui des étudiants. Cinq ans après la fin du RI, le taux d'emploi des jeunes étudiants a fortement progressé, atteignant quasiment les 47%, alors celui des non-étudiants est largement inférieur (36%).





Jeunes étudiants : RI vs. BIM vs. Autres étudiants

A court comme à long termes après la fin des études, le taux d'emploi des étudiants ayant bénéficié du RI est plus faible que celui des étudiants de statut BIM et surtout que celui des étudiants hors de ces deux catégories. De plus, à mesure que les trimestres s'écoulent après la fin des études, l'écart entre les groupes plus précaires (RI ou BIM) et les autres se creusent. Cependant, le taux d'emploi progresse significativement au fil du temps dans les différents groupes. Le bénéfice des études reste donc important pour les publics précarisés, même s'il est moindre que pour le reste des étudiants.

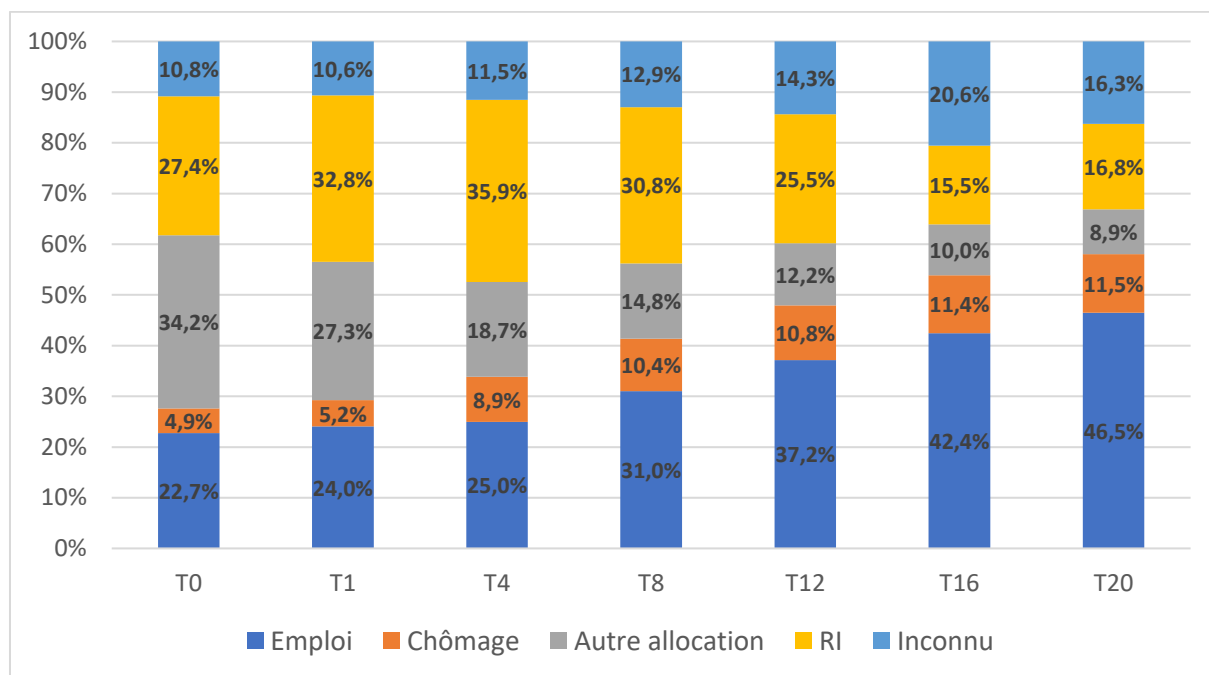


4.2 Evolution de la position socio-économique

Jeunes au RI : étudiants vs. non-étudiants

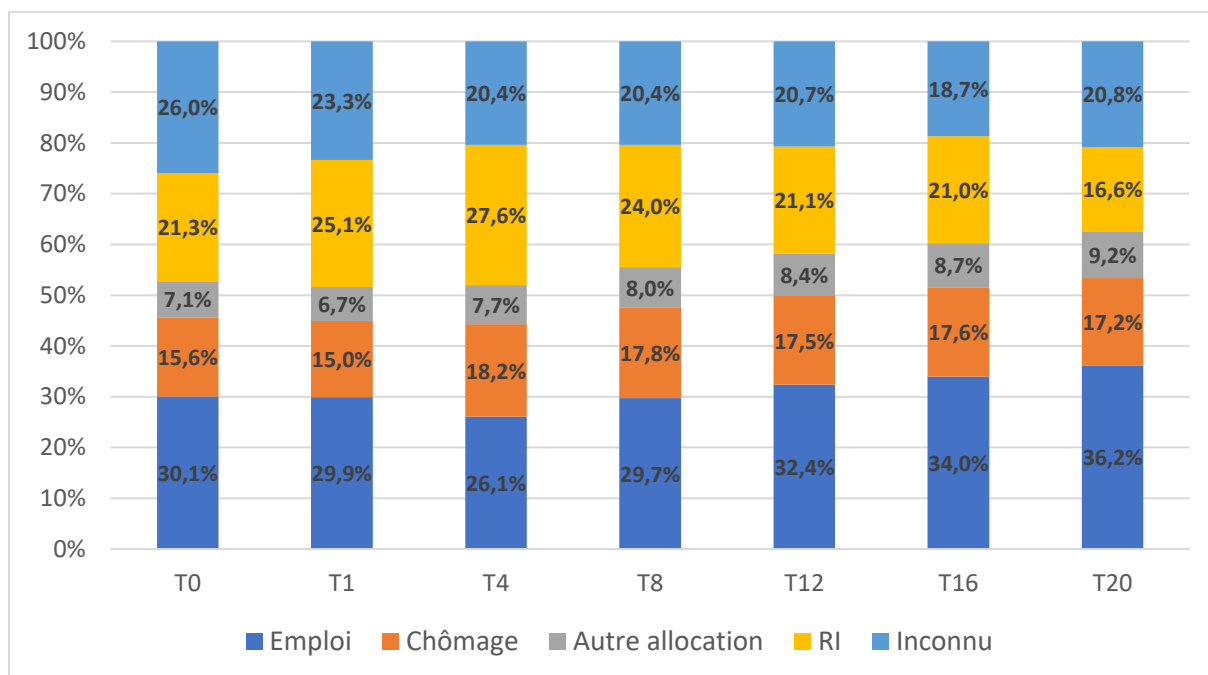
Au-delà du taux d'emploi, nous pouvons également regarder la position socio-économique dans son ensemble.

Pour les jeunes étudiants dont le RI se termine, une grande partie d'entre eux se retrouve tout d'abord à bénéficier d'une allocation (allocation d'insertion, retour au CPAS, ...). Au fil du temps ces jeunes allocataires diminuent fortement en proportion, au bénéfice d'un plus grand taux d'emploi. Le chômage, initialement très faible, augmente mais plus lentement que l'emploi, et reste donc beaucoup plus limité.



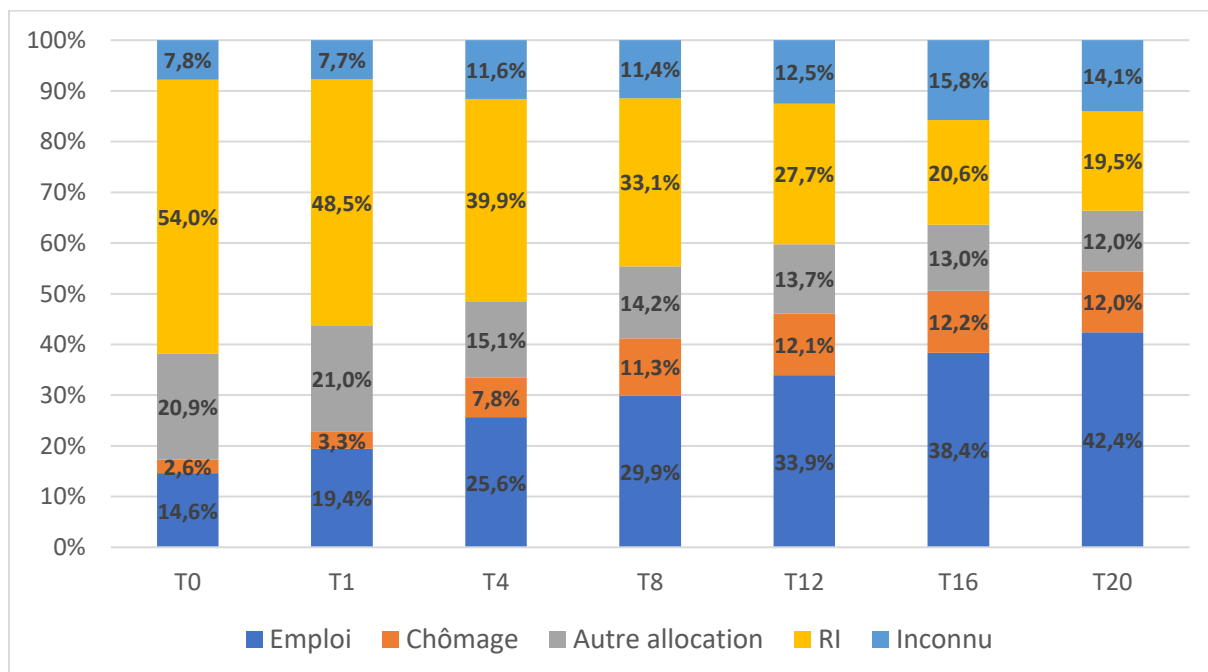
Les jeunes non-étudiants, dont le RI se termine ont plus tendance que les étudiants à sortir vers le chômage ou à disparaître des radars administratifs. Sur le long terme, ce dernier groupe diminue peu et celui des chômeurs augmente similairement à celui du taux d'emploi. Cinq ans après la fin du RI, les groupes de chômeurs et des personnes en position inconnues sont plus élevés chez les non-étudiants que chez les étudiants, les retours au CPAS sont équivalents et le taux d'emploi plus faible.





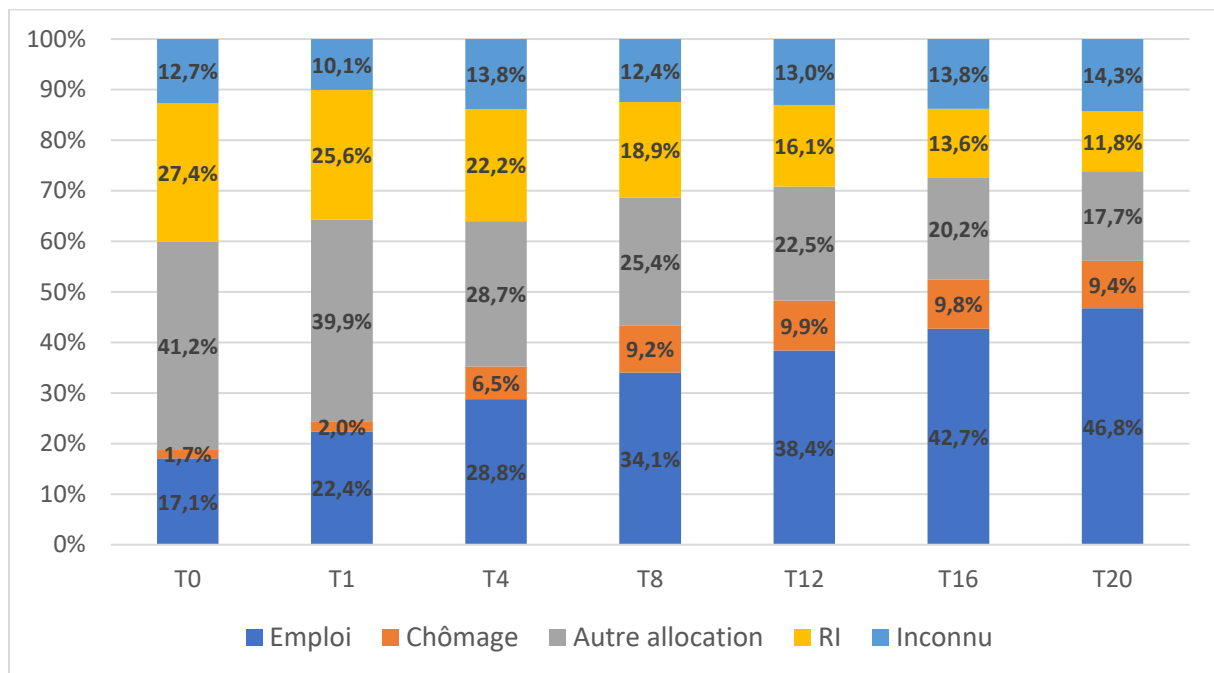
Jeunes étudiants : RI vs. BIM vs. Autres étudiants

Le moment de sortie du RI ne coïncide pas forcément avec celui de la fin des études : à la fin du trimestre dans lequel a eu lieu la fin des études, plus de la moitié des étudiants sont toujours au CPAS. Cependant, cette proportion diminue fortement au profit du taux d'emploi (et de chômage dans une moindre mesure), pour arriver à 19% encore (ou de nouveau) au CPAS après 5 ans.

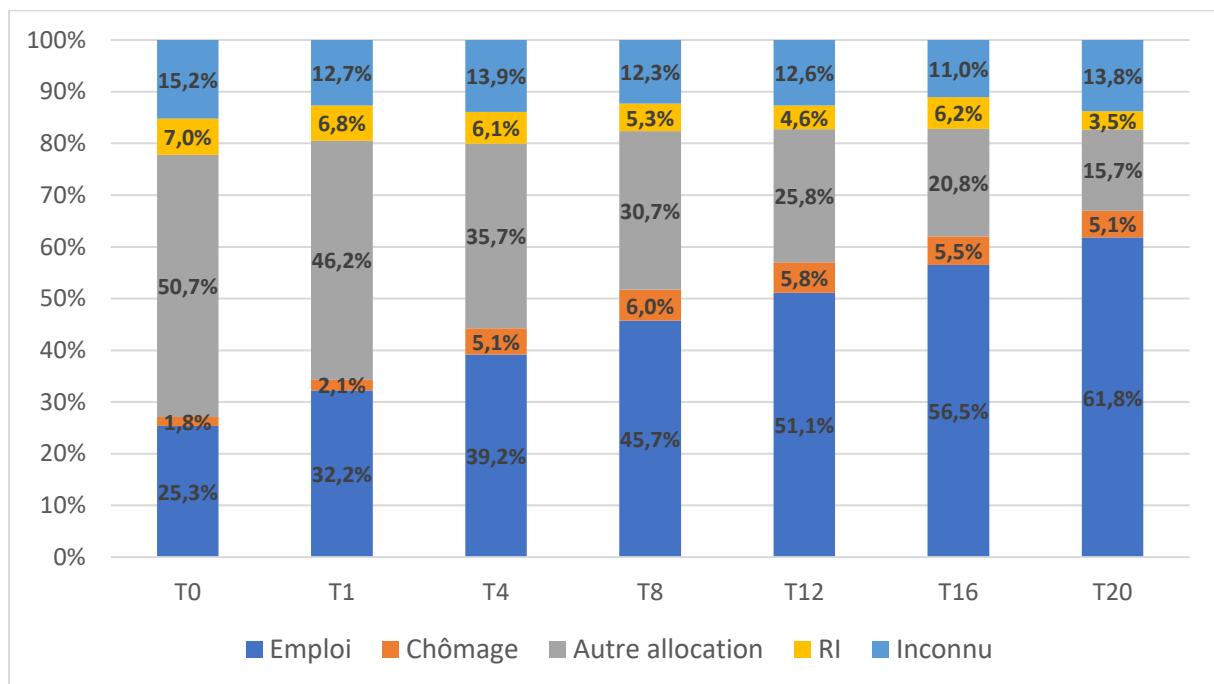


Cette dynamique d'augmentation forte du taux d'emploi avec une diminution des allocataires est très similaire chez les public d'étudiants qui ont le statut BIM durant leurs études, mais avec une part importante de bénéficiaires d'une autre allocation et

moins de personnes se retrouvant bénéficiaires du RI. Les taux d'emploi à long terme sont un peu plus élevés et la part de chômage plus faible.



L'écart est cependant beaucoup plus significatif avec la population des étudiants en dehors de ces deux groupes (hors précarité). La dynamique d'augmentation forte du taux d'emploi et de diminution des bénéficiaires d'allocations reste la même, mais avec des taux d'emploi significativement plus élevés dans ce groupe, à court comme à long terme après les études, et une part très faible d'utilisateurs du CPAS.

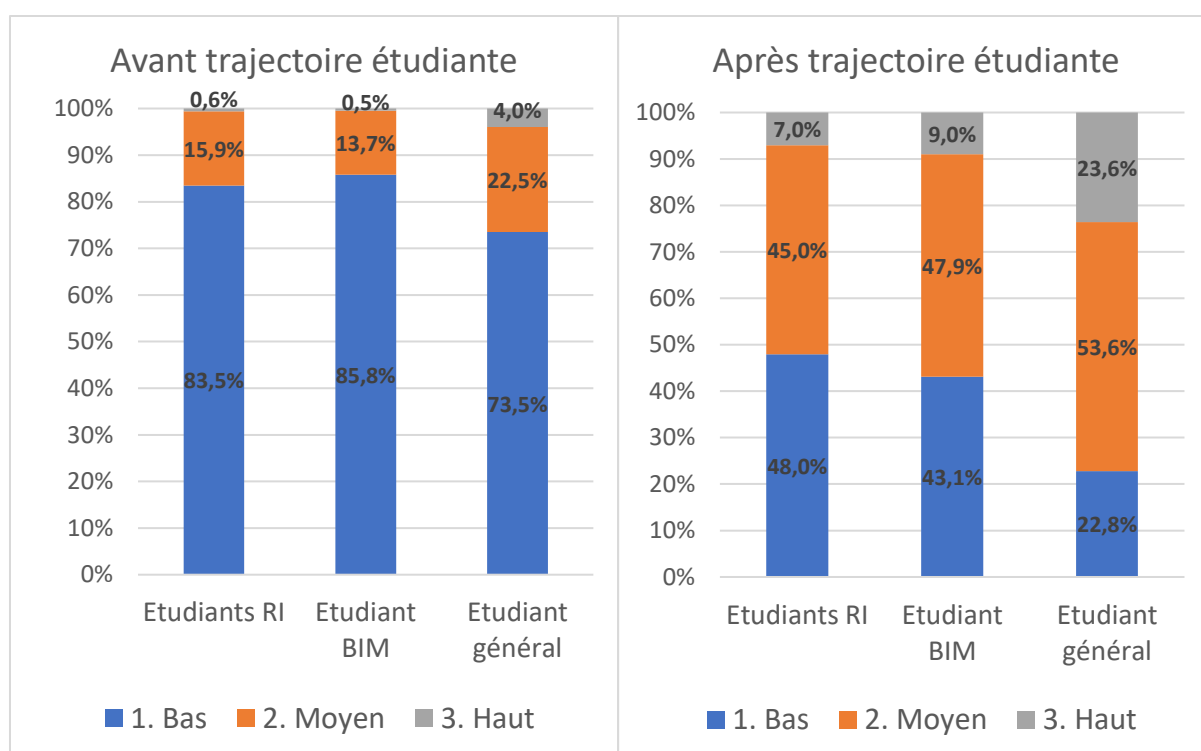


En mettant en perspective les deux types de comparaison, on constate que l'augmentation forte du taux d'emploi des étudiants au RI est essentiellement liée à la dynamique d'augmentation forte du taux d'emploi après la fin des études propre à

l'ensemble des étudiants. Le fait d'être dans une situation plus précaire (qui donne droit au RI et/ou au BIM) est un désavantage significatif par rapport aux autres étudiants, mais néanmoins le fait d'être aux études augmente les perspectives d'emploi pour une personne précaire par rapport au public précaire qui n'étudie pas.

4.3 Evolution du niveau d'étude

Le niveau d'étude présent dans les données administratives est une sous-estimation du niveau d'étude réel, car elles ne fournissent pas une couverture complète des diplômes obtenus. Cependant, en faisant l'hypothèse que ce biais de récolte des données est homogène dans la population, ces données peuvent nous informer sur les différences de niveau d'étude dans les différents groupes étudiés, et son évolution avec et après le parcours d'études.



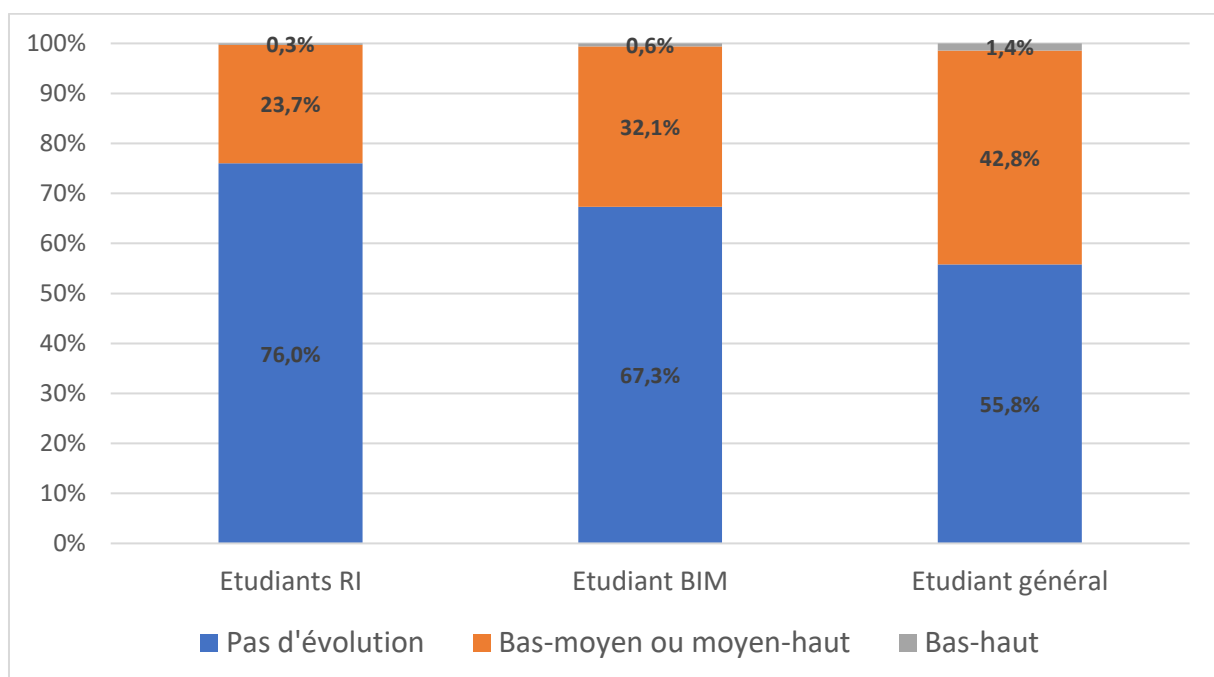
Avant la période d'étude (après majorité), les niveaux d'étude les plus bas sont largement majoritaires parmi tous les groupes d'étudiants, mais plus en encore chez les publics précaires (RI, BIM) que chez les autres étudiants.

Après les études, on enregistre une part de niveaux bas largement plus faibles qu'avant, et ce dans les groupes précaires comme pour les autres étudiants. La progression des niveaux moyens en proportion est similaire dans tous les groupes, mais celle des niveaux élevés est beaucoup plus faible dans les groupes précaires.

Le fait que les étudiants en précarité sont plus susceptibles d'être encore dans un niveau bas après leurs études s'explique donc par deux facteurs d'ampleur équivalente :

- Leur niveau d'étude est plus bas en début de parcours (avec un écart de l'ordre de 10% entre les étudiants précaires en niveau bas et les autres étudiants en niveau bas)
- La progression durant les études est moins importante car la proportion de niveau bas diminue moins entre le début et la fin du parcours chez les étudiants en précarité (proportion de 40 points de pourcentage plus basse) que chez les autres étudiants (proportion de 50 points de pourcentage plus basse).

Concernant cette dernière constatation, il est également possible d'observer les progressions individuelles des étudiants dans chacun des groupes. Les étudiants qui restent dans le même niveau d'étude sont significativement plus représentés chez ceux qui ont bénéficié du RI que chez ceux ayant eux le statut BIM et surtout que parmi les autres étudiants.

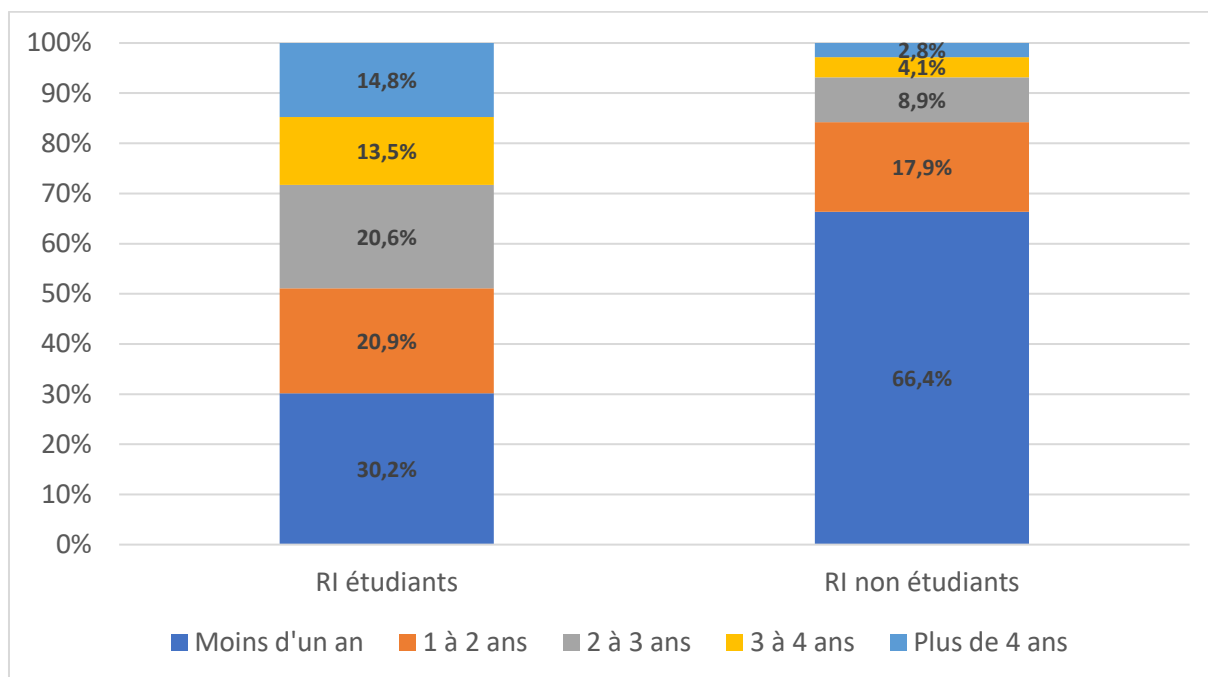


Les progressions d'un niveau bas à élevé entre la majorité et la fin du parcours d'études sont très rares dans tous les groupes, mais plus présentes chez les étudiants hors précarité. En revanche, le passage d'un niveau bas à moyen ou moyen à haut est fréquent, mais en proportion quasiment deux fois plus bas chez les étudiants au RI que pour les étudiants hors précarité.

4.4 Durée des parcours

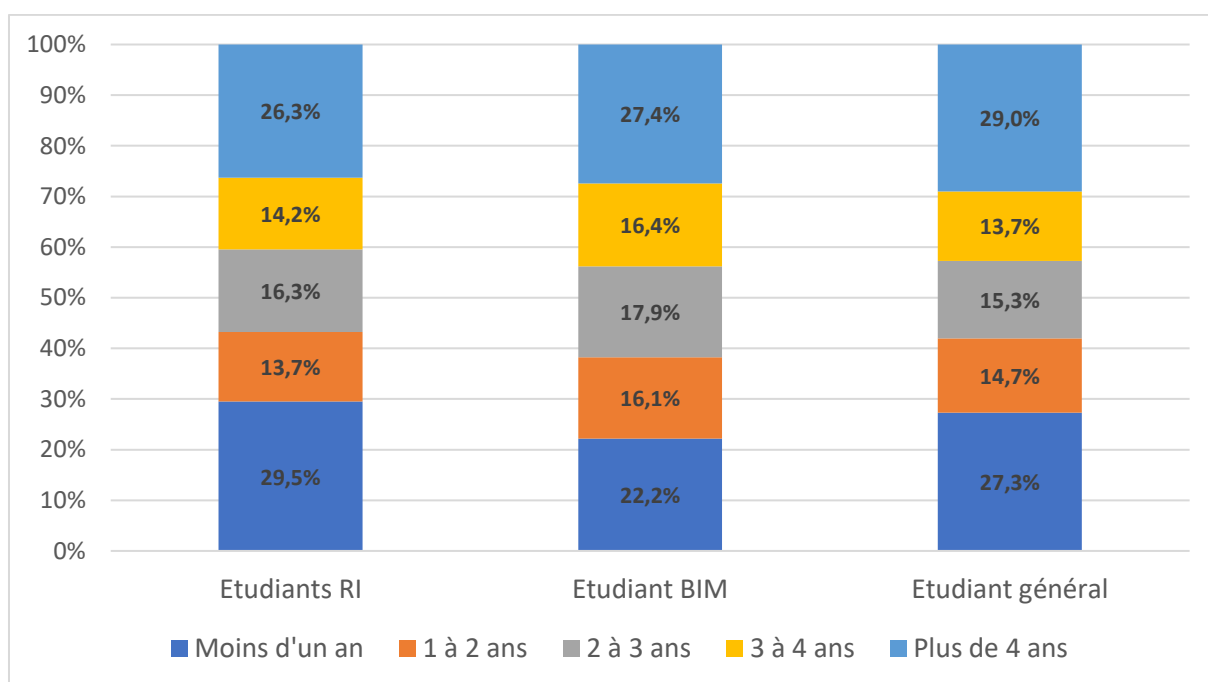
Jeunes au RI : étudiants vs. non-étudiants

La durée du revenu d'intégration est nettement plus élevée pour les jeunes étudiants que pour les non-étudiants : deux tiers des non-étudiants ont des parcours au RI de moins d'un an, contre moins d'un tiers des étudiants. Pratiquement la moitié des bénéficiaires du RI aux études ont un RI pendant plus de 2 ans.



Jeunes étudiants : RI vs. BIM vs. Autres étudiants

La durée du parcours étudiants est très similaire pour les étudiants bénéficiant du RI ou statut BIM par rapport aux autres étudiants. On constate néanmoins des longues durées (au-delà de 4 ans) un peu plus fréquemment chez ces derniers.



La répartition des durées d'accompagnement par le CPAS des étudiants au RI correspond fortement à la répartition de la durée de leur parcours d'études, et s'éloigne fortement de la durée d'accompagnement des non-étudiants. La longue durée d'accompagnement financier par le CPAS des étudiants est donc particulièrement liée au statut étudiant.

4.5 Durée du parcours au CPAS vs. taux d'emploi

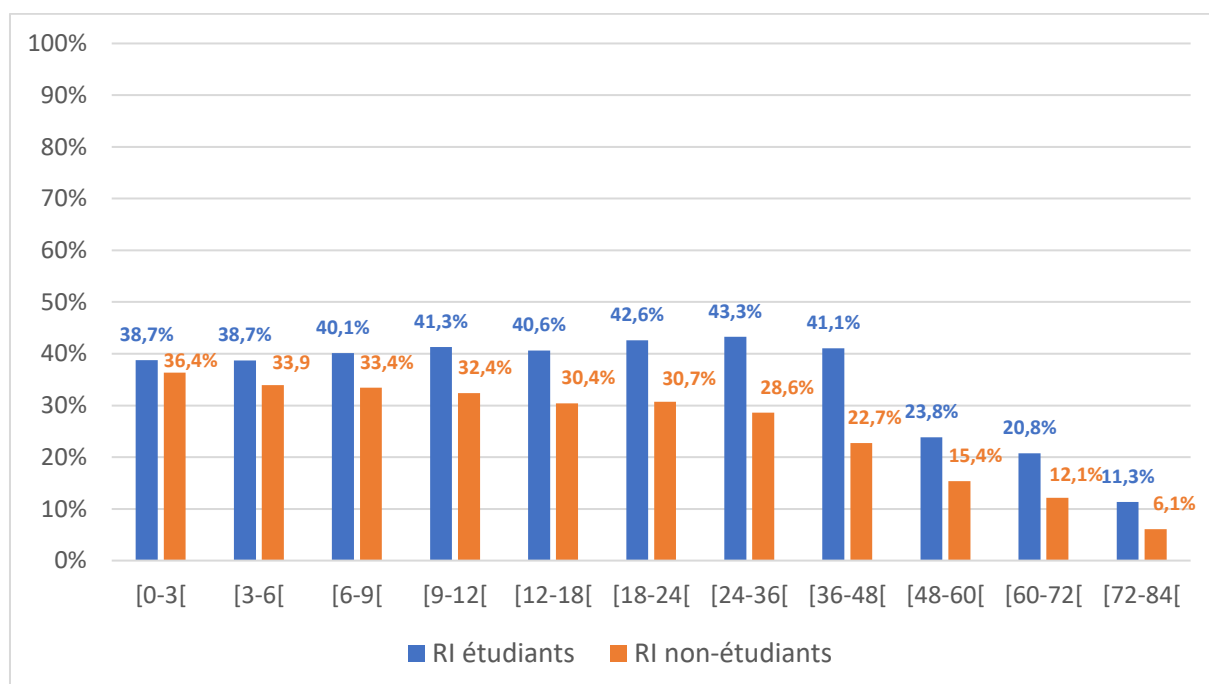
Jeunes au RI : étudiants vs. non-étudiants

Pour les étudiants aidés par le CPAS, comparés au non-étudiants aidés par le CPAS, on a pu constater d'une part des durées d'aide plus longues mais aussi un meilleur taux d'emploi à long terme après la fin de l'aide.

Il est intéressant d'étudier un peu plus en détail le lien entre la durée d'accompagnement par le CPAS et le taux d'emploi à moyen terme (quatre ans, soit 12 trimestres) après la fin de cet accompagnement.

En effet, pour les jeunes bénéficiaires du revenu d'intégration qui ne sont pas étudiants, des durées de RI courtes sont associées à des taux d'emploi plus élevés quatre ans après la fin du RI, et à mesure que la durée au RI augmente, le taux d'emploi quatre ans après la fin du RI diminue.

Cette corrélation entre parcours longs et insertion faible n'implique pas une causalité entre l'un et l'autre, mais est probablement à analyser comme deux facteurs découlant d'une même réalité plus globale pour les bénéficiaires du RI : une personne qui rencontre des difficultés à s'insérer sur le marché de l'emploi, va d'une part devoir être aidée plus longtemps par le CPAS, et d'autre part, va avoir plus de difficulté à rester à l'emploi à moyen terme après la fin de la période d'accompagnement.



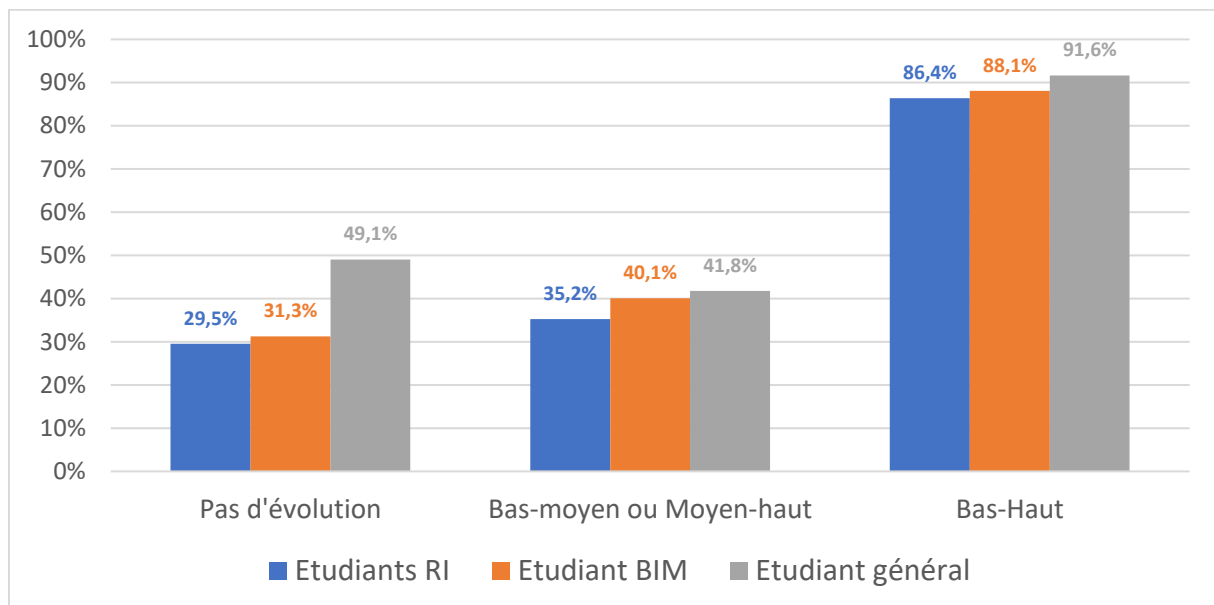
La différence marquante avec les étudiants, c'est que ce couplage entre longue durée au RI et insertion faible à moyen terme après le RI n'existe pas sur les 4 premières années de RI pour les étudiants. Les étudiants ont même des taux d'emploi à moyen terme en légère augmentation quand leur parcours au RI dure plus longtemps

Au-delà de 4 ans de revenu d'intégration, la dynamique présente chez les non-étudiants est de nouveau d'application pour les étudiants, avec des taux d'emploi en

diminution, mais toujours plus élevés que les non-étudiants qui ont bénéficié du RI pour une durée équivalente.

On peut voir dans le graphique ci-dessus l'ampleur de l'écart qui se crée lorsqu'un jeune accompagné par le CPAS est aux études par rapport à un jeune qui reste accompagné sans étudier. On sait par ailleurs que la durée du RI des étudiants est en moyenne un peu moins élevée que la durée de leur études. On constate donc que c'est pendant toute la durée d'un cycle long (jusque 4 à 5 ans) que l'étudiant conserve voire augmente ses chances sur le marché d'emploi à moyen terme, et est préservé de la combinaison entre longs accompagnement par le CPAS et de faible de taux d'emploi à moyen terme.

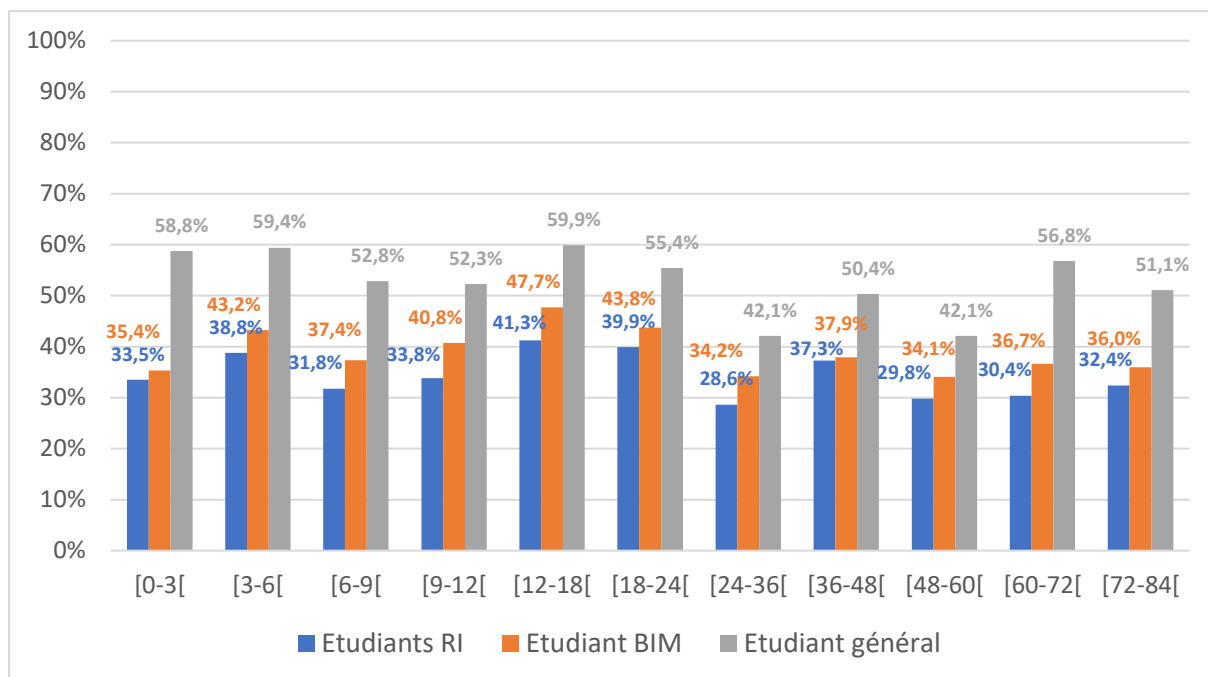
Une des explications à ce phénomène est que les étudiants en précarité qui augmentent leur niveau d'étude ont des taux d'emploi plus élevés à moyen terme après les études. Un accompagnement long par le CPAS pour un étudiant, lorsqu'il est accompagné d'une progression du niveau d'étude, va donc amener un meilleur taux d'emploi.



A noter également : parmi les étudiants qui ne progressent pas dans leur niveau d'étude, les étudiants plus précarisés ont des taux d'emploi à moyen terme bien plus faibles que les étudiants non précarisés. Autrement dit, le fait de ne pas progresser dans les études a moins d'impact pour les étudiants qui ne sont pas en précarité que pour les autres.

Jeunes étudiants : RI vs. BIM vs. Autres étudiants

Par ailleurs, on n'observe pas de lien fort entre la durée des études elle-même et le taux d'emploi quatre ans après la fin des études, pour tous les étudiants. En effet, de nombreux effets entrent en jeu positivement ou négativement : durée du cycle entrepris, évolution en niveau d'étude, réussite du cycle, retard dans les études, niveau au départ des études,...



Quelle que soit la durée des études, les taux d'emploi à long terme après les études sont toujours plus faibles chez les étudiants en précarité. C'est le fait de pouvoir progresser en niveau qui a un impact fort, et non la durée.

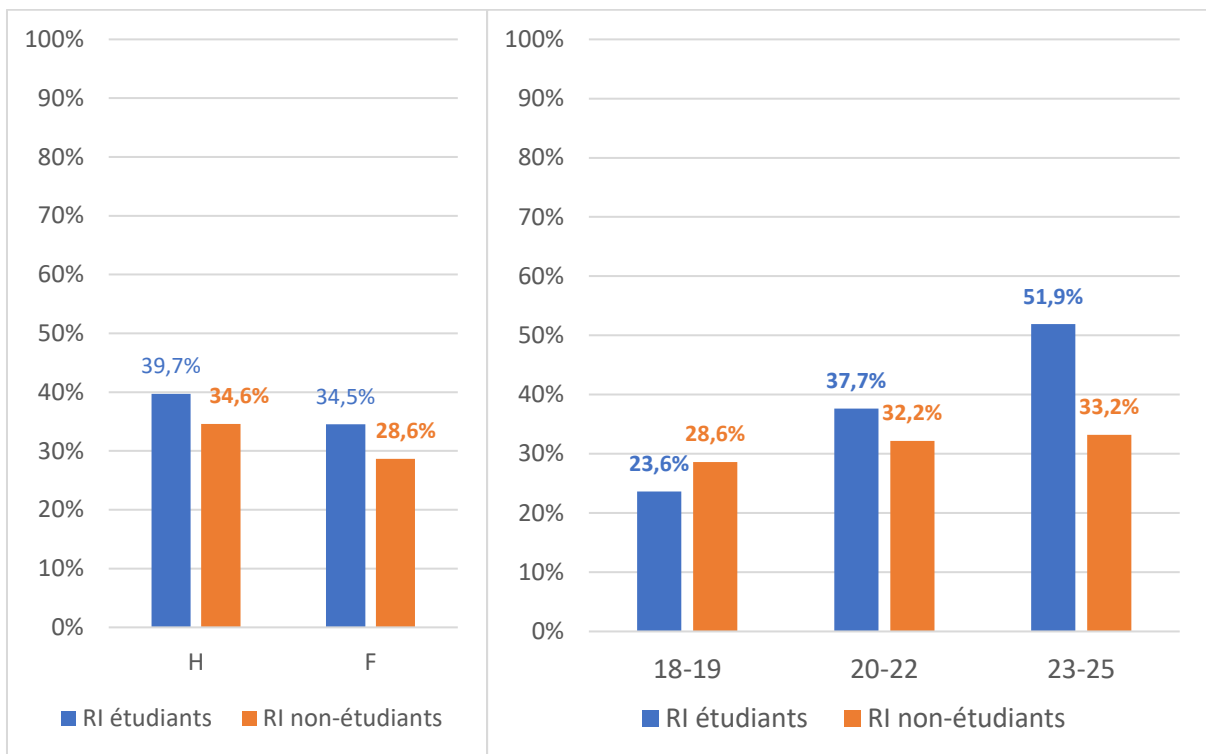
4.6 Taux d'emploi à long terme vs. caractéristiques socio-économiques

Dans cette section, nous observons les taux d'emploi à moyen terme (quatre ans, soit 12 trimestres) après la fin du RI ou des études (selon la comparaison), en regard de différentes caractéristiques socio-économique au moment de la fin du parcours (du RI ou d'études).

Jeunes au RI : étudiants vs. non-étudiants

Les taux d'emploi à moyen terme après le RI des hommes sont plus élevés que celui des femmes, pour les étudiants comme les non-étudiants. Cet écart de genre est équivalent à celui entre les étudiants et les non-étudiants bénéficiaires du RI, ce qui donne des taux d'emploi équivalent, parmi les jeunes bénéficiaires, pour les femmes étudiantes et pour les hommes non-étudiants.

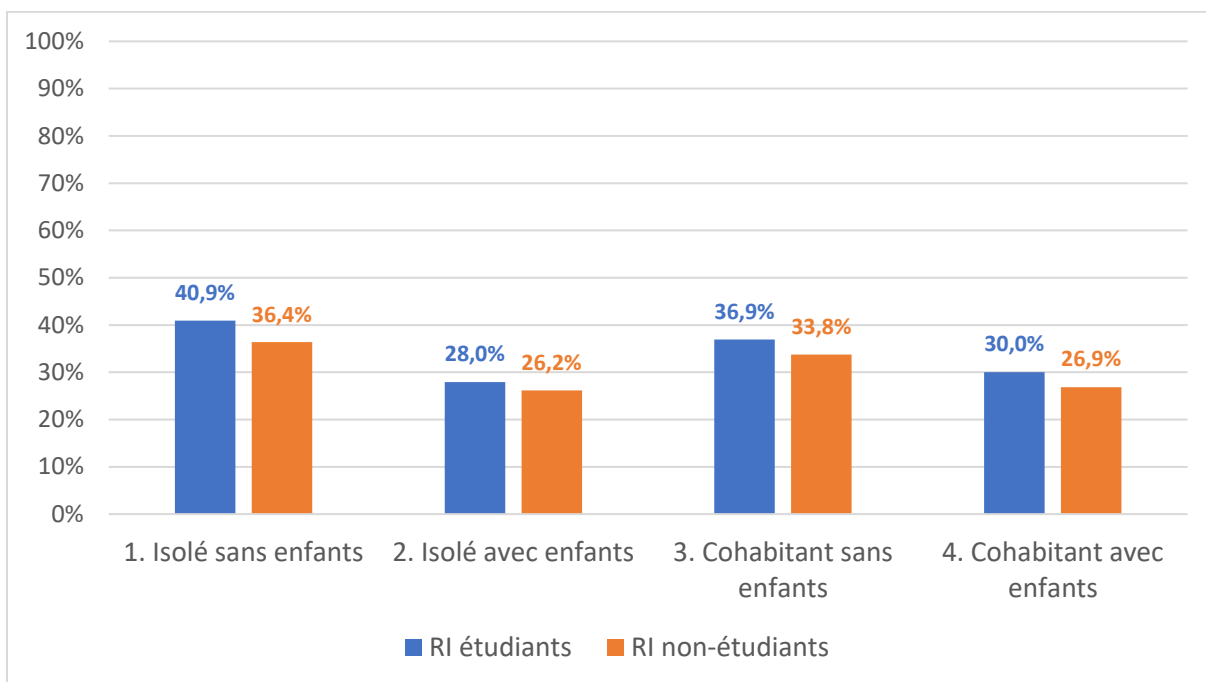




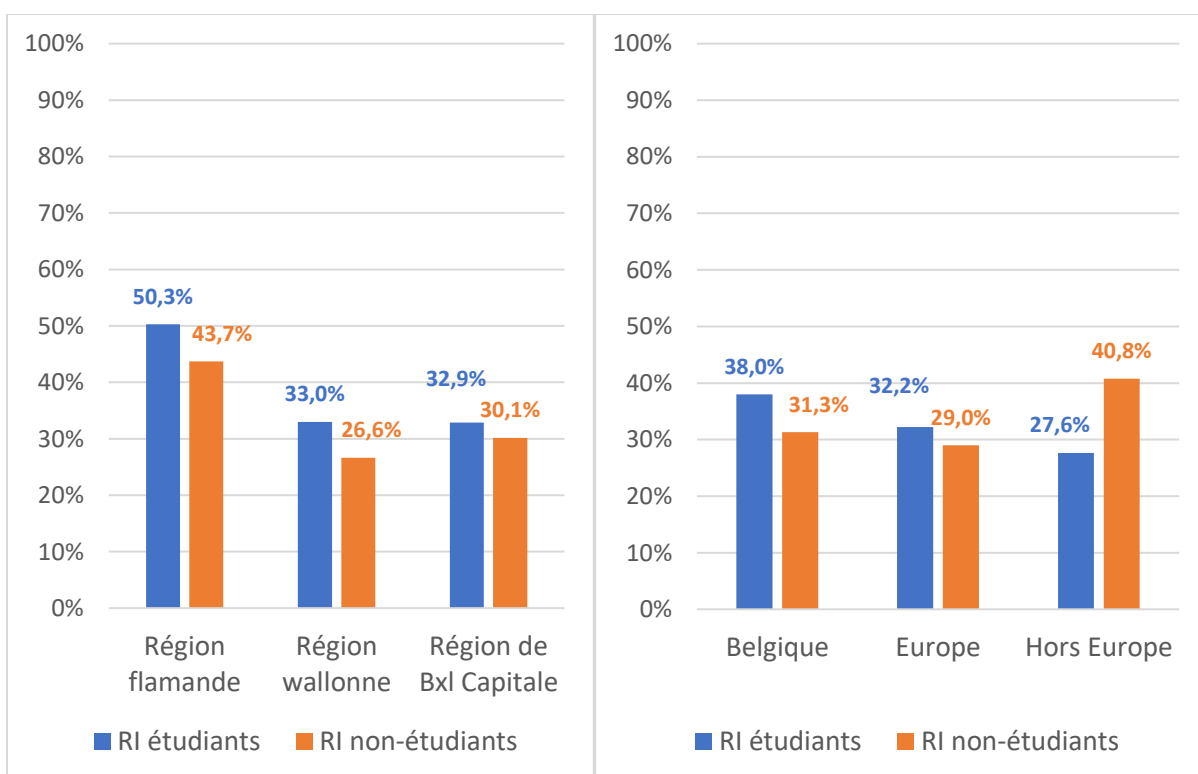
En ce qui concerne les différences d'âge, les classes d'âges jeunes ont des taux d'emploi plus faibles. En effet, l'âge pris en considération ici est celui à la fin du RI. Les jeunes qui quittent le CPAS plus jeunes ont des taux d'emploi plus faibles, en particulier les étudiants. En revanche, le taux d'emploi augmente fortement pour les jeunes ayant étudié qui quittent le CPAS à un âge plus avancé, tandis que le taux d'emploi des jeunes qui finissent un accompagnement sans études stagne pour les classes d'âge plus âgées.

Des différences sont aussi visibles en fonction de la catégorie familiale des jeunes bénéficiaires du RI : les bénéficiaires sans enfant sont clairement avantagés par rapport à ceux qui ont une famille à charge, et les isolés sans enfant ont des taux légèrement plus élevés que leurs homologues cohabitants. Ces différences entre la présence ou l'absence d'une famille à charge ont plus d'impact que les différences entre étudiants et non-étudiants.





En regardant les spécificités régionales, on constate que les taux d'emploi sont plus élevés en Flandre que dans les autres régions et que les différences sont de plus grande ampleur que les différences entre étudiants et non-étudiants.

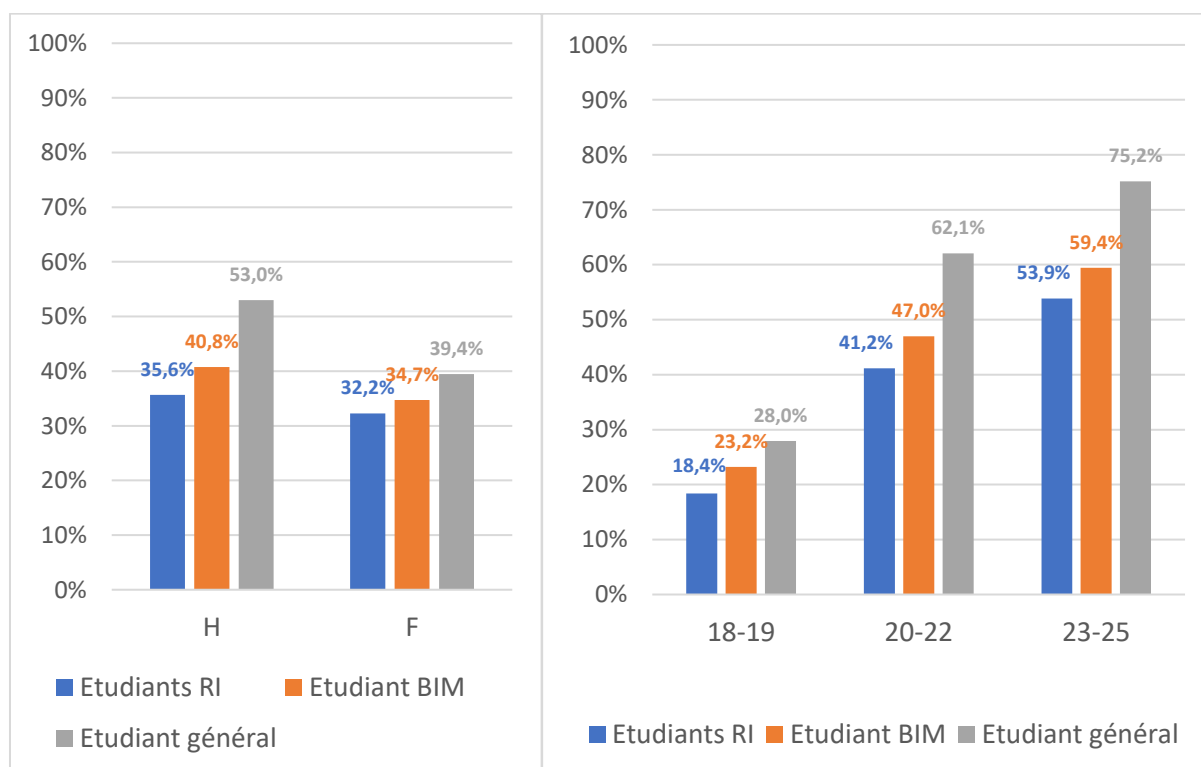


En fonction de la nationalité des jeunes bénéficiaires du RI, les dynamiques peuvent varier : pour les européens hors Belgique, l'écart de taux d'emploi entre étudiants et non-étudiants est moins élevé que pour les bénéficiaires belges, mais toujours en faveur des étudiants. En revanche, pour les jeunes bénéficiaires de nationalité hors Europe, le taux d'emploi des étudiants est plus faible que dans les autres groupes, tandis que le taux d'emploi des non-étudiants est largement plus élevé.

Jeunes étudiants : RI vs. BIM vs. Autres étudiants

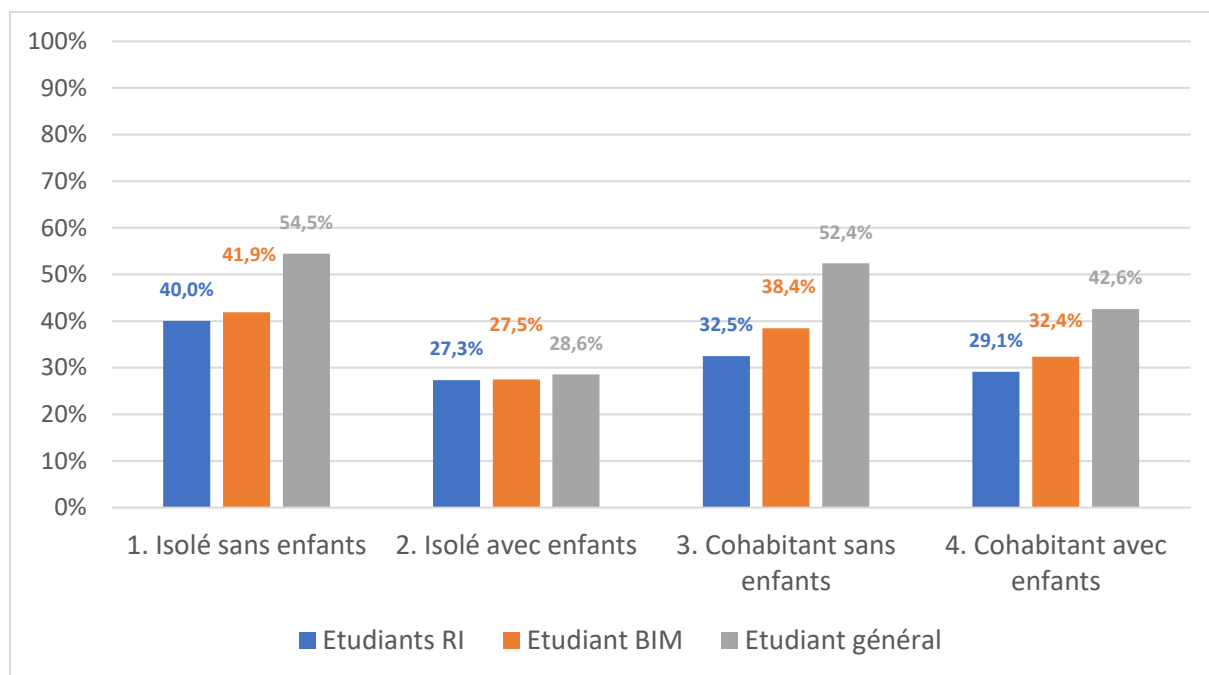
Pour compléter l'analyse, il est utile de comparer les étudiants au RI avec les autres étudiants, afin de constater si les différences socio-économiques constatées sont le propre des bénéficiaires du RI ou si elles se marquent également pour le reste des étudiants. La comparaison est cette fois effectuée à moyen terme (4 ans, soit 12 trimestres) après la fin des études.

En ce qui concerne le genre, les taux d'emploi des hommes sont plus élevés que ceux des femmes dans toutes les catégories d'étudiants, mais particulièrement pour les étudiants qui ne sont pas en précarité. Autrement dit, pour les étudiants au RI, les hommes ont un taux un peu plus élevé que les femmes, tandis que pour les étudiants hors précarité, le taux d'emploi est beaucoup plus élevé que celui des femmes. Les taux d'emploi sont ainsi équivalents pour les femmes hors précarité et pour les hommes bénéficiaires de l'intervention majorée.



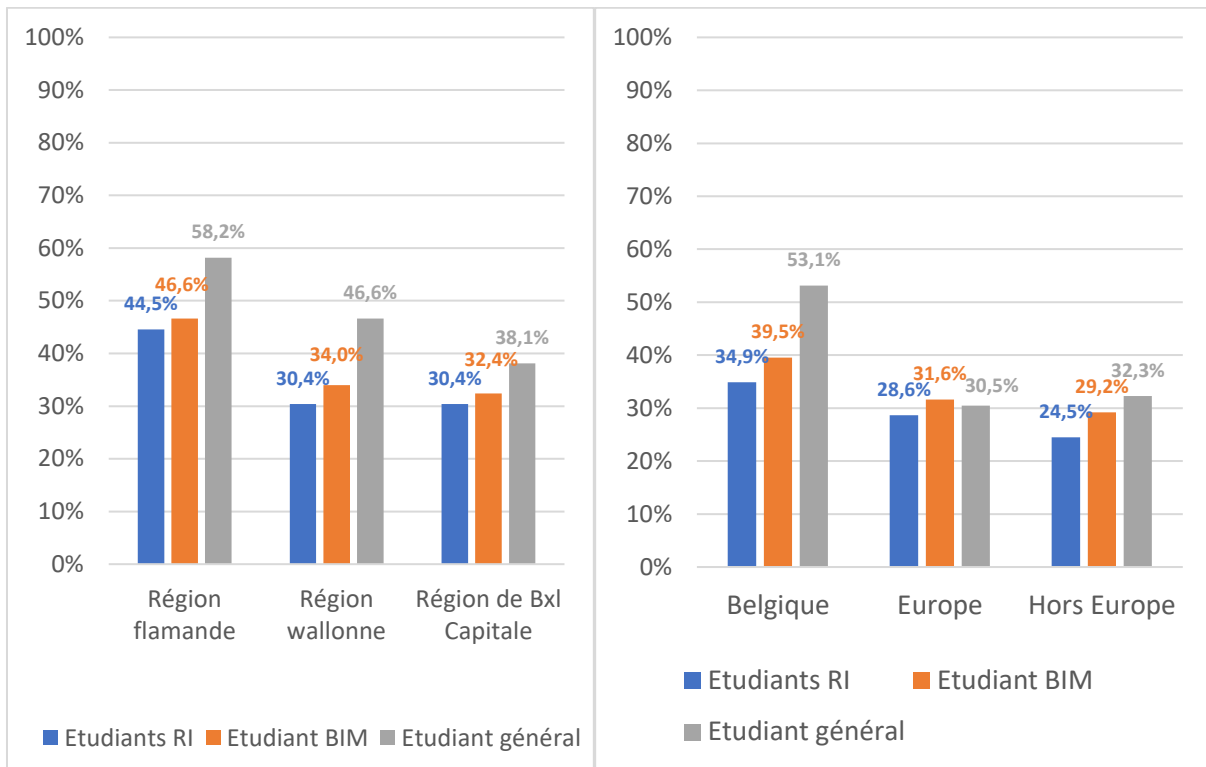
Les taux d'emploi sont aussi plus élevés dans les catégories d'âge plus élevés pour tous les groupes d'étudiants. Cette disparité en âge est aussi plus importante que les disparités entre étudiants dans et hors précarité. Les étudiants hors précarité plus âgés sont également plus avantagés par rapport aux autres dans les tranches d'âge élevées.

En fonction de la catégorie familiale, on constate dans tous les groupes d'étudiants que les taux d'emploi des étudiants sans enfant à charge sont plus élevés que pour ceux avec enfants à charge, et que parmi ceux sans enfants, les isolés s'en sortent mieux que les cohabitants. De plus, ces différences sont encore plus marquées pour les étudiants hors précarité, pour ceux-ci l'avantage d'être étudiants sans famille à charge par rapport à ceux qui ont des enfants est beaucoup plus grand que dans les autres groupes. Remarquons aussi que, pour les étudiants isolés avec enfants, le taux d'emploi quatre ans après les études est équivalent pour les étudiants en précarité ou hors précarité.



En ce qui concerne les disparités régionales, les taux d'emploi sont les plus élevés en Flandre dans les trois groupes d'étudiants comparés. Mais c'est aussi en Flandre que l'on retrouve le plus grand écart de taux d'emploi entre les étudiants en précarité et ceux hors précarité.





Enfin, en termes de nationalité, les taux d'emploi des Belges sont plus hauts que ceux des autres nationalités, dans les trois groupes comparés. Cependant, c'est aussi parmi les Belges que l'on constate la plus grande différence de taux d'emploi entre les étudiants en précarité et les étudiants hors précarité. Et c'est parmi les étudiants hors précarité qu'on constate le plus grand écart de taux d'emploi entre les Belges et les non-belges.



4.7 Conclusions de l'analyse dynamique

- Juste après la fin du revenu d'intégration, les étudiants bénéficiaires du RI ont des taux d'emploi plus faibles que les non-étudiants bénéficiaires du RI. Cependant, le taux d'emploi des étudiants augmente beaucoup plus vite dans le temps que celui des non-étudiants. A moyen terme après le RI, le taux d'emploi des étudiants est largement plus élevé que celui des non-étudiants
- Le taux d'emploi après les études des étudiants en précarité est plus bas que celui des étudiants hors précarité, mais il évolue quasiment aussi vite
- Après la fin du RI, les non-étudiants ont plus de chance d'être au chômage ou à nouveau au CPAS que les étudiants. Les étudiants ayant bénéficié du RI ont cependant plus de chance à moyen terme de revenir au CPAS que les étudiants hors précarité.
- Les étudiants bénéficiaires du RI ont des niveaux d'études plus bas en fin d'études que les étudiants hors précarité. Ceci est dû à la fois à un niveau plus faible au début du parcours d'étude et à une progression moindre durant les études.
- Les étudiants bénéficiaires du RI ont des parcours d'étude de longueur similaire aux autres étudiants. Cependant, la durée du revenu d'intégration est beaucoup plus longue pour eux que pour les non-étudiants.
- Pour les non-étudiants, les parcours longs au revenu d'intégration sont corrélés avec des taux d'emploi plus faibles à moyen terme après le RI (deux facettes d'une difficulté à s'intégrer sur le marché de l'emploi). Pour les étudiants bénéficiant du revenu d'intégration, cette effet de corrélation n'est pas visible jusqu'à 4 ans de RI : pour des durées jusqu'à 4 ans, le taux d'emploi après le RI est stable ou en augmentation légère.
- Une explication au précédent phénomène est le lien entre progression dans les études et taux d'emploi : jusqu'à 4 ans d'études, les effets bénéfiques de la progression de niveau d'étude compensent ceux de l'éloignement du marché de l'emploi
- Contrairement à la progression en niveau, la durée du parcours d'études n'est pas fortement corrélée au taux d'emploi (pour tous les étudiants), car elles ne mènent pas forcément à une progression
- De nombreuses caractéristiques socio-économiques ont autant voire plus d'impact sur le taux d'emploi des jeunes au RI que le fait d'entreprendre des études. Citons ici : le genre masculin, l'âge de fin des études élevé, ne pas avoir de famille à charge, vivre en Flandre où être Belge
- Les étudiants ayant des caractéristiques socio-économiques favorables sont encore plus favorisés s'ils sont hors précarité.



Plus de chiffres ?

Ce focus n'aborde que quelques chiffres clés des mesures financées par le SPP IS. Vous trouverez également d'autres chiffres intéressants par région, province, arrondissement et commune, et selon l'âge, le genre, la nationalité, la catégorie ou le statut sur :

- le [Baromètre de l'intégration sociale](#) : vous pourrez y consulter de manière interactive et visuelle les statistiques de l'intégration sociale et y télécharger des graphiques et des tableaux de données.
- notre [site internet](#) : vous y trouverez nos autres publications statistiques.

Renseignements complémentaires ?

Pour de plus amples informations, veuillez contacter le service Etudes, au numéro suivant : 02/508.85.86 ou via notre site web : <http://www.mi-is.be/fr/contact>

Mention de la source

SPP IS – Intégration sociale

